

GUIDE

.....

VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS

.....

2014

2020

L'innovation publique locale au service
des enfants et des adolescents



Propositions de l'UNICEF France pour une traduction de la mise en œuvre des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant par les élus locaux.

Guide réalisé dans le cadre du comité de suivi du réseau Ville amie des enfants avec la collaboration

des villes de : Agde, Angers, Aubagne, Bailly-Romainvilliers, Beauvais, Boulogne-Billancourt, Cholet, Conflans-St-Honorine, Cournon d'Auvergne, Cusset, Darnétal, Fontenay-sous-Bois, Gap, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, La Charité-sur-Loire, La Roche-sur-Yon, Le Havre, Le Kremlin-Bicêtre, Landivisiau, Lèves, Lorient, Mâcon, Malaunay, Marcq-en-Barœul, Montbéliard, Montélimar, Mouans-Sartoux, Nancy, Nice, Nogent-sur-Marne, Notre-Dame-de-Bondeville, Paris, Petit-Couronne, Poissy, Rambouillet, Saint-Brieuc, Saint-Cyr-sur-Loire, Saumur, Soisy-sous-Montmorency, Stains ;

du conseil général du : Doubs ;

des comités départementaux UNICEF : Bouches-du-Rhône (13), Doubs (25), Nord (59), l'Oise (60), Paris (75), Seine-Maritime (76), Seine-et-Marne (77), Vendée (85), Val-de-Marne (94).

de l'Association des maires de France (AMF)

Autres auteurs :

Vanessa Sedletzki, consultante internationale en droits de l'homme, gouvernance et politiques publiques (Rights on). Ancienne membre de l'équipe du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.

Christel Beaucourt, Jérôme Dupuis et Laëtitia Roux, Maîtres de Conférences, IAE Lille / Université de Lille 1- LEM, UMR CNRS 8179

Julie Zerlauth-Disic, Responsable des relations avec les collectivités territoriales, UNICEF France et **Nathalie Spinga**, animatrice du réseau des collectivités amies des enfants, UNICEF France

Adrien Boulogne, président UNICEF Campus à Sciences Po Paris (en 2014)

Galaad Defontaine, Jeune Ambassadeur UNICEF France au Lycée Saint-Michel-de-Picpus à Paris (en 2013)

Tout extrait de ce rapport peut être librement reproduit en utilisant la référence suivante :

UNICEF France, 2014 – Guide Ville et intercommunalité amies des enfants – « Une traduction de la mise en œuvre des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant par les élus locaux »

UNICEF France

Service des relations aux collectivités territoriales

3, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris - Tél : 01 44 39 17 47

Email : villeamiedesenfants@unicef.fr

www.villeamiedesenfants.fr - www.unicef.fr

Directrice de la publication : Michèle Barzach – Rédactrice en chef : Bénédicte Jeannerod –

Coordination éditoriale : Julie Zerlauth-Disic, Nathalie Spinga,

Conception graphique : www.despetitspois.net – Iconographie : Nathalie Spinga, Émilie Monod

Impression : Centrimprim – Dépôt légal : avril 2014

Crédits photo :

UNICEF/Jacques Monnin : couverture, 8, 12, 14, 22, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 46, 49, 50, 56, 58, 63, 65 - UNICEF/Lorea Marchand : couverture, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 24, 29, 32, 36, 55 - UNICEF/Portnoi : 19, 29 - UNICEF/Zerlauth : 5, 9, 33, 52, 60 - VILLES de Panazol : 7 ; Montbéliard : 4 ; Besançon : 21, 61 ; Nancy : 65 ; Valence : 41 ; Saint-André-les-Vergers : 42 ; Saint-Avoid : 43 - Loic Trujillo : 8, 11, 18, 50, 6 - UNICEF/Gilles Fornet : 16, 59 - DR : 16, 34, 40, 44, 48, 53, 57 - © UNICEF/NYHQ2011-1797/Giacomo Pirozzi : 47 - UNICEF/NYHQ2013/0988 Joeffrey Maitem et Pierre Terdjman Cosmos pour UNICEF : 66

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est d'ailleurs toujours ainsi que cela s'est produit. »

Margaret Mead

VISION DE L'UNICEF

L'UNICEF agit pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.

En France, fort de cette vision et de par son mandat de défense des droits de l'enfant, l'UNICEF engage des actions spécifiques de plaidoyer pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, à l'échelle nationale et locale, en faveur de tous les enfants. L'initiative Ville amie des enfants répond à cet objectif particulier en encourageant les élus locaux à développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, en particulier les plus fragiles.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant : elle est prise compte dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité. Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale ; leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux. Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES ENFANTS

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, et la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989, engagent les États signataires à garantir à tous les enfants un accès à des conditions de vie et un environnement qui favorisent leur développement et leur bien-être. Ces traités placent donc les villes face à un défi nouveau en ce qui concerne l'installation de services et d'équipements, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et la solidarité internationale.

En 1996, la Conférence mondiale d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) prend la résolution de faire des villes des lieux vivables pour tous et déclare que le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

Dans le sillage de ces dispositions, l'initiative Ville amie des enfants s'est développée avec l'UNICEF à travers le monde, dans plus de 50 pays, en particulier en France à partir de 2002. Elle offre aujourd'hui un instrument au service de la promotion et de l'implantation des droits de l'enfant dans les villes, environnements les plus proches des enfants, des jeunes et de leurs familles.

UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES POUR PLACER L'ENFANT ET L'ADOLESCENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Mesdames et Messieurs les élu(e)s locaux,

Les habitants de votre commune vous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales. Je sais à quel point vous mesurez la responsabilité que cela comporte. Je souhaite toutefois insister sur la responsabilité qui est désormais la vôtre pour accompagner durant votre mandat municipal les enfants et adolescents qui vivent et grandissent sur votre territoire. En 6 ans certains vont naître, apprendre à marcher puis courir dans les parcs de votre ville. Ils vont découvrir un environnement qui va devenir leur quotidien jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire. D'autres, plus grands déjà, vont devenir des citoyens qui ne demandent qu'à comprendre le monde qui les entoure pour pouvoir y participer. D'autres encore passeront du cocon de l'enfance aux questionnements de l'adolescence. Chacune de ces étapes est cruciale et aucun enfant ou adolescent ne devra être oublié.

Grâce aux politiques locales (sportive, culturelle ou de loisirs, de santé, de citoyenneté...) impulsées dans votre collectivité, ces enfants de 0 à 18 ans vont s'ouvrir sur le monde et seront en bonne santé. Il semble donc indispensable d'être attentif à l'empreinte que chaque choix marquera dans le parcours de ces enfants et pour leur vie entière.

Pour vous accompagner dans vos décisions, le guide de bonnes pratiques Ville amie des enfants que vous avez entre les mains est le fruit de plus de douze ans d'expertise croisée entre l'UNICEF France et ses collectivités partenaires au sein du réseau des Villes amies des

« Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique. »

enfants. Douze années au cours desquelles, l'initiative Ville amie des enfants a grandi, muri pour aboutir aujourd'hui à un niveau d'expertise certain en matière d'application concrète de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Notre société toute entière doit aujourd'hui œuvrer pour que chaque enfant et adolescent, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement. Pour combattre les

inégalités, nous préconisons, depuis de nombreuses années, de mener une politique différente, beaucoup plus transversale sans qu'il soit uniquement question d'inscriptions budgétaires. Ainsi, à travers l'initiative Ville amie des enfants, l'UNICEF milite pour un véritable changement d'état d'esprit, une façon nouvelle de s'adresser aux enfants et aux adolescents, de veiller à leur intérêt particulier et de les considérer dans tous les projets menés au niveau local.

Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique.

L'enfant et l'adolescent, en particulier les plus vulnérables, doivent être considérés comme des usagers du service public, à qui l'on offre un service de qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. N'oublions pas que leur tendre la main, les respecter et les associer à un projet n'a pas de coût.

Vous avez l'avantage d'être proches d'eux, de pouvoir créer du lien avec l'enfant et sa famille. Vous êtes en capacité de réaliser des diagnostics locaux qui font de vos services une réponse aux besoins de chaque territoire et de chaque individu. Vous pouvez faire le choix de la flexibilité, de la mobilité pour accompagner les enfants et les adolescents au quotidien.

Nous avons, pour notre part, une expertise unique et riche des bonnes pratiques locales innovantes qui concourent au bien-être des enfants.

En cela, vous êtes des partenaires naturels de l'UNICEF et j'espère que nous pourrions conjuguer nos efforts pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Nous comptons sur vous, pour eux.

Michèle Barzach
Présidente de l'UNICEF France

L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALISÉE EN FAVEUR DES ENFANTS : LE RÉSEAU «VILLE AMIE DES ENFANTS» COMME LABORATOIRE D'IDÉES



4

En prenant appui sur les initiatives emblématiques des 246 Villes amies des enfants, ce guide de l'UNICEF France traduit la mise en œuvre des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, par les élus locaux. Ceux-ci s'attachent à promouvoir et faire respecter les droits des enfants en faisant vivre au quotidien des politiques publiques locales et territoriales en faveur de l'enfance. Les élus mesurent peu à peu la nécessité de réinventer avec des acteurs de proximité, de nouveaux modes de prise en compte de la parole des enfants, de leur envie de vivre la ville et d'agir. En d'autres termes, il s'agit d'accompagner la bonne intégration des enfants dans la cité.

Les politiques publiques en faveur des enfants sont souvent conduites au travers d'actions sectorielles (affaires scolaires, affaires sociales, culture, sport...), en tenant compte de la catégorie d'âge, des caractéristiques du quartier, en réponse à des indicateurs, des événements ou une lecture des besoins. Ce que le guide UNICEF France met en valeur, c'est une **approche globale et territoriale en faveur des enfants** :

- **globale** parce qu'elle traverse les interstices laissés par les interventions sectorielles ; parce qu'elle tient compte des temporalités et espaces multiples de socialisation et de vie ; globale enfin parce qu'elle intègre non seulement les enfants, leurs besoins, leurs attentes mais aussi les parents en encourageant les relais ou les soutiens à leur parentalité.
- **territoriale**, à travers un projet d'animation centré sur le quartier ou lieu de vie des enfants, et intégré à une approche de la ville dans son ensemble.

C'est d'ailleurs l'enjeu des politiques communales de l'enfance qui sont mises en œuvre dans des cadres partenariaux de plus en plus significatifs et, désormais aussi, sur des espaces intercommunaux. Cela implique que les élus locaux se préoccupent tout autant des aspects organisationnels et financiers que de la synergie entre les acteurs présents sur leurs territoires. Cette synergie implique une coopération plus grande entre eux, dans laquelle le temps scolaire, le temps familial et le temps de la ville seraient articulés de façon préméditée à travers davantage de complémentarité entre les différents modes, sources et lieux de découverte, d'apprentissage et d'accompagnement.

La reconnaissance par les élus, des communautés locales comme actrices de leur devenir, est propice à de **l'innovation sociale territorialisée**. Nous entendons par **innovation sociale**, des actions initiées par des citoyens pour répondre à une aspiration ou à un besoin, pour apporter une solution ou créer des opportunités d'action afin de modifier les modes d'interaction et/ou les cadres d'action des politiques en faveur des enfants. En encourageant ces initiatives locales, les élus favorisent concrètement et inter subjectivement l'accroissement de la capacité et de la liberté d'action des citoyens, tant sur le plan individuel que collectif. Les droits de l'enfant deviennent l'affaire de tous et d'eux-mêmes et les manières d'y répondre sont débattues pour construire une action collective en ce sens. Nous parlerons alors **d'innovation sociale territorialisée** en référence à ce processus de transformation des acteurs et de leurs rapports sur un territoire, soutenu par les élus locaux.

L'innovation sociale territorialisée s'enrichit d'autant qu'existent des débats ouverts sur :

- les conceptions de l'éducation, les droits et devoirs des enfants, le rôle des parents, des communautés et des élus, etc.
- les dispositifs : leur légitimité, leur efficacité et leur capacité à tenir compte de la singularité des besoins et des situations de vie.
- les modes de coordination et de coopération entre les intervenants qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Seule la **concertation** est à même de réinventer des typologies, des variables d'action, des objectifs pour asseoir une politique en faveur des enfants. C'est seulement en croisant les référentiels avec les différents domaines d'intervention des politiques enfance (éducation ; sports, culture, loisirs ; santé hygiène et alimentation ; cadre de vie, logement et urbanisme ; transports et mobilité ; solidarités ; handicap ; citoyenneté ; ..) et en étant attentif à la coordination des initiatives et à l'articulation entre les acteurs et partenaires locaux ; que les élus peuvent analyser leurs représentations de la place des enfants dans leur ville et leurs projets. Par ce biais, ils peuvent également interroger les orientations politiques mises en place ou souhaitables, en fonction des particularités locales, en se nourrissant des principes de la CIDE pour les traduire concrètement aux différentes **échelles territoriales** (à travers la mise en œuvre de conventions de gouvernance entre la commune et l'intercommunalité) au bénéfice de tous les enfants du territoire.



Seule la concertation est à même de réinventer des typologies, des variables d'action, des objectifs pour asseoir une politique en faveur des enfants.

C'est au cœur du réseau des Villes amies des enfants que l'UNICEF France offre un terrain de concertation sur ces questions et permet de montrer l'existant, de le valoriser tout en permettant un travail réflexif et une évaluation des pratiques en cours. C'est au sein de ce « **laboratoire d'idées** » que l'on évoque les différentes politiques publiques en faveur de l'enfance menées au niveau communal, qu'on en balise les contours pour permettre leur valorisation et diffusion, sans chercher pour autant à enfermer ces initiatives dans des types ou modèles d'actions.

Rendre lisible ce qui est fait reste un travail fondamental car rien ne se développe sans s'enraciner. Toute construction a besoin de fondations. Par exemple, il peut être utile pour les élus de réfléchir, à partir d'une typologie issue de nos travaux¹ et en résonance avec certaines formulations retenues par l'UNICEF France, sur leurs pratiques présentes et à venir. Il y a des politiques :

- qui privilégient l'offre d'un environnement attentif aux besoins et problèmes des enfants (et de leurs parents) en favorisant de façon bienveillante la transmission des valeurs, des repères et des savoirs : le référentiel « prévention » (*compter avec*) ;
- qui s'attachent plus particulièrement à mettre l'enfant à l'abri des dangers physiques et/ou psychologiques à travers des mesures d'accompagnement et de médiation de nature à assurer son intégrité et sa socialisation : le référentiel « protection » (*compter sur*)² ;

¹ DUPUIS J. (2013) *Guide de l' élu délégué à l'enfance et à la jeunesse*, Voiron, Territorial Editions –Le Courrier des maires et des élus locaux (3^e édition).

² Selon les termes évoqués dans l'enquête UNICEF 2013 p. 16.

- qui confortent l'esprit de découverte, de responsabilité et de solidarité des enfants en valorisant leurs potentialités, aptitudes et talents de tous ordres, en les incitant à participer à la vie de la collectivité (de l'école à la ville en passant par le quartier, les associations, les clubs...) dans une perspective d'acquisition progressive de leur autonomie: le référentiel « reconnaissance » (*compter pour*)³.

Au-delà de leur diversité, ces politiques ont toutes vocation à contribuer, à différents titres, au bien être de l'enfant et à son développement. C'est en les combinant en fonction des besoins des enfants et des exigences des situations, que les élus pourront créer une dynamique et donner une impulsion volontariste à leur politique publique en faveur des enfants.

Être membre du **réseau** peut être considéré comme une reconnaissance des engagements de ces **collectifs d'acteurs** en faveur des enfants mais constitue aussi une exigence de prendre en compte l'enfant dans sa globalité; de nature à conforter son épanouissement individuel et collectif, à impulser des démarches de solidarité, à prendre en compte la diversité des caractéristiques et situations en y développant de la mixité et en en faisant un levier de développement territorial, à accompagner son apprentissage et son développement éducatif et affectif au sens large, intégrant le cadre de vie, l'accès aux services et aménités, la sécurité et la protection, la parentalité, la vie sociale, la santé, l'éducation, la culture, le sport, la solidarité internationale et la citoyenneté...

L'enjeu politique est alors de répondre à la fois au plus grand nombre, qui est globalement satisfait de son environnement familial et scolaire et de son lieu de vie, tout en s'attachant à soutenir, de façon plus particulière, les plus fragiles (sur le plan familial, scolaire, socio-économique, psychologique...), ou les moins « intégrés », comme le suggère l'UNICEF à travers les quatre dimensions de l'intégration sociale (mises en avant dans le rapport de consultation nationale des 6/18 ans réalisée en 2013 par l'UNICEF auquel les fiches de ce guide font écho).

6

On sait, par exemple, qu'à quatre ans, un enfant issu d'une famille socialement défavorisée a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant né dans un milieu socio-économique plus avantage⁴. Ces inégalités se traduisent dès le plus jeune âge dans l'accès aux savoirs et pour les chances de réussite⁵; et à ce titre, comme le rappelle un article de la Convention internationale des droits de l'enfant, « *les enfants doivent avoir du temps pour le repos et le jeu ainsi que l'accès aux activités culturelles et artistiques dans des conditions d'égalité* »⁶. La réduction des disparités territoriales dans l'accès des enfants aux services de haute qualité pédagogique, constitue une dimension majeure de l'épanouissement de ces enfants, dans toutes ses facettes: éveil, socialisation, développement affectif et cognitif...

Christel Beaucourt, Jérôme Dupuis et Laëtitia Roux

Maitres de Conférences, IAE Lille / Université de Lille 1
LEM, UMR CNRS 8179

³ Selon les termes évoqués dans l'enquête UNICEF 2013 p. 16.

⁴ Hart B. et Risley T.R. (2004) « The Early Catastrophe ». *Education Review*, 77(1):100-118.

⁵ Heckman J.J. et al. (2010) « The Rate of Return to the High Scope Perry Preschool Program », *Journal of Public Economics*, 4(1-2):114-128.

⁶ Texte sur www.unicef.fr (rubrique: découvrir l'Unicef / sous-rubrique: droits des enfants).



FICHE 1

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

« Ce que la société fait vivre aux enfants, ces derniers le lui rendent un jour. Une société qui a été bien-traitante fabriquera des citoyens qui auront envie de s'intégrer à cette société et qui auront développé une autonomie qui leur permettra de donner. »

Catherine Dolto, médecin et haptothérapeute. 9^e rencontre des Collectivités amies des enfants UNICEF France, 14 mars 2012, Hôtel de Ville de Paris.

L'objectif premier d'une Ville amie des enfants est d'assurer le bien-être des enfants.

La question du rapport entre le bien-être de l'enfant et son cadre de vie est au cœur de cette démarche. Il s'agit de mettre en relation l'enfant en tant qu'individu et son développement dans le cadre que lui offre la ville. La notion de bien-être renvoie à celle de qualité de vie, qui comprend d'une part les conditions de vie de l'enfant (aspect objectif) et d'autre part à la manière dont les enfants perçoivent leur propre vie, c'est-à-dire leur niveau de satisfaction et leurs aspirations (aspect subjectif). Le cadre de vie fait référence à l'environnement physique mais aussi émotionnel et social. Il s'agit donc d'une notion à caractère global, qui influe donc directement et indirectement sur de multiples aspects du bien-être et du développement de l'enfant.

Une Ville amie des enfants envisage le cadre de vie comme une composante essentielle du bien-être de l'enfant – et celle sur laquelle elle a le plus d'influence. Elle concentre par conséquent ses efforts sur l'amélioration de l'environnement, autrement dit du climat au sens large dans lequel évolue l'enfant, afin d'assurer la réalisation de ses droits.

Cette fiche fait un tour d'horizon général de la question. En réalité, toutes les initiatives d'une Ville amie des enfants contribuent à la mise en place d'un cadre de vie favorable au bien-être de l'enfant.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?



51 %
des enfants et des adolescents estiment que d'autres enfants ou jeunes peuvent leur faire du mal dans leur quartier.



9 %
des enfants et des adolescents ne savent pas vers qui se tourner si on leur faisait du mal dans leur quartier, leur ville.

19 %
des enfants et des adolescents déclarent ne pas avoir d'aires de jeux près de chez eux.



14 %
des enfants et des adolescents déclarent que leur quartier est sale.



93 %
des enfants et des adolescents se sentent bien à l'école, au collège ou au lycée.

92 %
des enfants et des adolescents disent avoir du temps pour jouer, se reposer et s'amuser.



7 %
des enfants et des adolescents n'ont pas d'endroit chez eux pour faire leurs devoirs au calme.

Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 22 495 enfants et adolescents.



Bien-être et cadre de vie et droits de l'enfant

Les droits de l'enfant, énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, sont inhérents à toute personne de moins de 18 ans, où qu'elle soit, qui qu'elle soit, par le seul fait d'exister. Il s'agit de principes absolus et non-négociables, qui doivent être respectés par tous les acteurs, au premier chef desquels les pouvoirs publics. **Le bien-être de l'enfant peut être considéré comme le résultat tangible du respect de ses droits dans la vie de tous les jours.** C'est aussi une manière de comprendre comment mettre en œuvre pratiquement les droits de l'enfant dans un contexte donné. Quand la Convention dit qu'il faut considérer de manière primordiale l'intérêt supérieur des enfants, elle précise notamment qu'il s'agit concrètement pour les pouvoirs publics de se préoccuper de leur bien-être.

La notion de bien-être de l'enfant est indissociable de celle de développement harmonieux et d'épanouissement. Dans son article 27, la CIDE pose le droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant pour son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Le bien-être comporte une dimension matérielle. De nombreuses études montrent que les privations matérielles sont un facteur essentiel de vulnérabilité des enfants. Le cadre de vie est avant tout constitué d'éléments matériels qui rendent la vie de tous les jours agréable - ou non s'il s'agit de nuisances.

Le bien-être a une dimension sociale et émotionnelle. Une ville accueillante est une ville qui favorise les échanges, la vie sociale, la culture et la vie familiale. Le cadre de vie est l'un des vecteurs de la sécurité affective et émotionnelle de l'enfant. Il joue un rôle dans le bien-être de tous les membres de la société.

Les déterminants du bien-être fluctuent au cours du cycle de vie et notamment de l'enfance. C'est la raison pour laquelle là où la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme parle de « bien-être », la CIDE parle de développement. Il s'agit de reconnaître qu'en fonction de l'âge de l'enfant et de son degré de maturité, ses besoins diffèrent. Les approches visant à améliorer le bien-être de l'enfant doivent prendre en compte cet aspect dynamique.

Le bien-être est éminemment subjectif, il ne peut s'apprécier que dans un contexte donné et par les individus eux-mêmes. La parole de l'enfant sur l'état de son bien-être et son niveau de satisfaction à l'égard de la vie mais aussi sur les moyens de l'améliorer doit donc être entendue.



Les dimensions du bien-être et du cadre de vie



Le bien-être de l'enfant dépend de la manière dont il est accueilli.

L'ENVIRONNEMENT

La dimension la plus palpable du cadre de vie réside dans un environnement sain, dont les composantes incluent la propreté publique, des nuisances sonores limitées, des aménagements pour la sécurité routière, l'existence d'espaces verts, d'aires de jeux, mais aussi les éléments esthétiques du paysage urbain. L'Agenda 21 guide en particulier la mise en œuvre au niveau local des engagements internationaux en matière d'environnement et de développement durable.

(Voir <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-qu-un-Agenda-21-local.html>)

LE LOGEMENT

Un logement décent, en bon état et non surpeuplé, fait partie des éléments essentiels du cadre de vie de l'enfant. La CIDE mentionne expressément le devoir des pouvoirs publics d'assister les familles dans ce domaine. La loi prévoit des obligations en matière de logement social pour les communes.

LES LIEUX DE SOCIALISATION

Le cadre de vie doit permettre de développer le lien social de l'enfant, en prévoyant des espaces de socialisation, tels que des aires de jeux mais aussi des événements et manifestations à l'attention des enfants et des familles.

LE TEMPS LIBRE ET LE LOISIR (VOIR AUSSI FICHE 9)

Le bien-être des enfants passe par l'organisation de leur temps libre, notamment la participation à des activités récréatives. Le cadre de vie doit aussi permettre aux familles de passer des moments de qualité.

LA BIEN-TRAITANCE

Le bien-être des enfants dépend aussi de la manière dont ils sont accueillis dans leur environnement. Le respect, la bienveillance, et l'encouragement des enfants vers une plus grande autonomie et une confiance en eux sont des facteurs clés de leur cadre de vie. La Ville peut y contribuer en formant et incitant son personnel dans ce sens.

PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET LES RISQUES (VOIR AUSSI FICHE 4)

Une attitude non-violente à l'égard des enfants et un cadre de vie libre de toute violence physique ou psychologique, y compris de la peur de la violence, sont des éléments essentiels de bien-être. L'environnement de l'enfant doit assurer sa protection contre des comportements négatifs, notamment l'alcool, le tabac, la drogue, les bagarres et les brimades de ses pairs. Il s'agit ici de se préoccuper à la fois d'aménagements adéquats de l'espace urbain et de la sensibilisation des enfants et des familles.

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

La pauvreté relative est un indicateur important du bien-être des enfants, qui décrit la situation d'un enfant par rapport à la « norme » qui prévaut dans son milieu, son cadre de vie. En d'autres termes, un enfant en situation de pauvreté relative est privé de l'accès aux biens, avantages et opportunités que la majorité des enfants dans la Ville trouverait normaux, et se trouve par conséquent exclu ou a un sentiment d'exclusion. Au-delà d'un appui financier, la réduction des inégalités passe par la mise à disposition, notamment pour les plus modestes, d'infrastructures, d'activités, de services, et même de certains biens matériels comme les fournitures scolaires.



Bien-être et cadre de vie

Approches pratiques

Le cadre de vie est un concept large et les approches pratiques pour améliorer le bien-être de l'enfant sont vastes et variées. Comme mentionné plus haut, tous les aspects du dossier de candidature visent à améliorer le cadre de vie au sein de la Ville.

Voici différentes pistes de réflexion pour la mise en place concrète d'un cadre de vie favorable à l'épanouissement de l'enfant :

La prise en compte des besoins spécifiques par une analyse fine des demandes et des réalités sociologiques du territoire (notamment à l'aide de la consultation des 6/18 ans proposée par l'UNICEF France).

Le développement d'un plan d'action municipal pour l'environnement et le développement durable, prenant en considération les besoins des enfants et les impliquant dans sa formulation et sa mise en œuvre.

La mise en œuvre d'une politique du logement au niveau de la Ville avec une attention particulière au mal-logement et aux besoins des familles et des enfants.

L'élaboration d'une charte d'accueil des publics enfants et jeunes dans la collectivité pour sensibiliser les agents territoriaux (transversale à tous les services de la collectivité).

L'encouragement et la mise en œuvre de la participation et de la consultation des enfants et des jeunes sur les projets du cadre de vie (espaces de vie, transports).

La promotion des déplacements « doux » avec un environnement favorable aux piétons, le développement d'itinéraires pédestres, et la mise en place de pistes cyclables entre autres.

L'équipement des espaces publics en lien avec l'enfant et le jeune usager des services publics (informations adaptées à la taille, aux couleurs appréciées des enfants, accès aux lieux...)

L'organisation d'espaces publics amis des enfants dans la ville.

L'organisation de campagnes de sensibilisation à la non-violence et aux risques auxquels peuvent être exposés les enfants.

Un éclairage public approprié et adapté pour les enfants et les jeunes.

La Ville peut mettre en place un cadre de vie propice à l'épanouissement de l'enfant.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Charte qualité d'accueil des enfants en structures collectives

VILLE DE 273 000 HABITANTS

La Ville s'est dotée d'une charte qualité commune à toutes les structures municipales et associatives de la petite enfance pour favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants. La ville a associé les parents aux professionnels de la CAF et de la petite enfance dans cette démarche qualitative. La charte repose sur neuf engagements qui expriment les valeurs et les objectifs fondés sur la **Convention internationale des droits de l'enfant** en mettant en avant l'intérêt supérieur de l'enfant et le principe de bienveillance. 30% des places disponibles sont réservées en priorité aux enfants dont les familles vivent en dessous du seuil de pauvreté, aux enfants en situation de handicap ou en grande vulnérabilité. Les parents et les professionnels de la petite enfance disposent ainsi d'une feuille de route qui les accompagne au quotidien dans leur démarche éducative.



Quand resto rime avec bio

VILLE DE 15 500 HABITANTS

Depuis 2009, le contenu des assiettes au restaurant scolaire est bio. Tout est fait maison, épluché, mijoté avec des **produits issus de l'agriculture biologique à 80%**. L'objectif est d'arriver à 100%, non seulement pour proposer à tous les enfants des sept groupes scolaires de la ville, de la crèche familiale et des centres de loisirs de bien manger, mais aussi pour développer les filières courtes avec les agriculteurs de la région. Le tout avec des actions de sensibilisation menées tout au long de l'année pour lutter contre l'obésité.

Consultation et codécision

VILLE DE 44 000 HABITANTS

Alliant citoyenneté et aménagements urbains respectueux des enfants et des jeunes, la Ville associe régulièrement les enfants à ses projets d'aménagements. La notion de participation revêt dans cette ville une vraie dimension sociétale ou sociologique. Il y est revendiqué **que les enfants sont parfaitement à même d'exprimer ce qui contribuera à leur bien-être** et de compléter le point de vue des adultes. Création d'un nouvel espace public, diagnostic préalable au Forum circulation, au sein des accueils de loisirs notamment, les enfants sont consultés en amont, pendant et après la concrétisation des projets.

Un lieu d'écoute adapté à chaque public: jeunes enfants, adolescents, parents, grands-parents

VILLE DE 60 300 HABITANTS

La Ville a souhaité créer un lieu privilégié pour **proposer, en un même lieu, écoute, aide et soutien sur toutes les préoccupations du quotidien des familles**. Il s'agit d'un concept unique en son genre avec des espaces spécialisés selon les publics (jeunes enfants, adolescents, parents, grands-parents). Cet équipement développe également: un soutien aux structures associatives spécialisées et reconnues pour leur expertise, une place importante dédiée au numérique et au culturel ainsi qu'un programme d'animations intergénérationnelles.

Il accueille :

Pour les enfants de moins de 4 ans :

- un accueil en halte-garderie
- un accueil Enfant - Parent de type Maison Verte
- un accueil Unité Parent bébé (structure de soin de jour pour traiter des troubles de relations parents-bébés)

Pour les jeunes de 11 à 17 ans :

- une Maison des Adolescents (coordination des activités d'accueil, d'écoute et d'orientation des ados)
- un CASA (Centre d'accueil et de soins pour adolescents, évaluation médico-psychique des ados chez qui une souffrance psychique est décelée)
- un institut du virtuel (réseau de professionnels visant à développer des réflexions sur les vertus et risques de l'usage de nouvelles technologies)
- un RESADO (réseau de partenaires pour une prise en charge globale des ados en difficulté)

Pour les parents et les familles :

un Espace Parent- Enfant (soutien aux parents dans leurs relations avec leurs enfants)
des permanences de l'agence locale de la CAF
Un pôle multi-associatif



La ville vue par les enfants

VILLE DE 10 500 HABITANTS

Les 6 - 12 ans ont créé une carte géographique subjective de leur ville. Il leur a été demandé de représenter leur ville telle qu'ils la vivent et la ressentent. On voit apparaître sur la carte des quartiers et des lieux sous de nouveaux noms: la mairie est devenue « notre grande maison », la zone boisée de la ville s'appelle « notre bois propre », une aire de jeux a été renommée « notre zone Tarzan ». Les commentaires ne manquent pas: « la rue qui sent le pain » ou « zone où il faut un GPS », de même que des légendes sur les odeurs, les dangers, les sons. **La carte témoigne de la perception des enfants**. Si aucune échelle n'est respectée, les proportions correspondent à l'importance subjective donnée à tel ou tel quartier, telle ou telle infrastructure. À travers leur vision de la ville, on repère ainsi ce qui est important à leurs yeux.



FICHE 2

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

« Aujourd'hui, 7% des enfants sont déjà pris dans un processus bien avancé de disqualification sociale. Ils nécessitent une attention toute particulière des pouvoirs publics. Seule une politique globale et ambitieuse appliquée à tous les enfants est susceptible d'endiguer de façon efficace ce mouvement. » Serge Paugam, sociologue (EHESS, directeur de recherche au CNRS), Consultation nationale des 6-18 ans de l'UNICEF France, novembre 2013.

Une Ville amie des enfants est une ville amie de tous les enfants, sans exception.

Lorsque la Convention internationale des droits de l'enfant affirme que les enfants sont égaux en droits, elle ne pose pas un concept philosophique mais bien un principe d'action. Autrement dit, obligation est faite de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la réalisation des droits pour tous les enfants sans distinction aucune. Dans la perspective de l'UNICEF, cela implique de se concentrer en priorité sur les enfants les plus vulnérables et les plus susceptibles de voir leurs droits bafoués. Ces droits incluent non seulement les droits civils et politiques (les « libertés » d'expression, d'association, respect de la vie privée etc.) mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels (les « droits à » la santé, l'éducation, le loisir et les activités culturelles etc.).

L'égalité d'accès aux services est une dimension centrale pour s'attaquer aux discriminations et réduire les disparités. C'est dans l'espace de la Ville, au niveau local, qu'elle prend tout son sens.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?

15%

des enfants et des adolescents affirment que les adultes ne traitent pas les filles et les garçons de la même façon.



10%

des enfants et des adolescents estiment que l'on ne respecte pas leurs droits dans leur ville.

19%

des enfants et des adolescents affirment que les enfants en situation de handicap ne peuvent pas aller facilement au théâtre, à la médiathèque à la piscine dans leur ville.

12%

des enfants et des adolescents ne sont pas respectés par leurs pairs en raison de leur tenue vestimentaire.



6%

des enfants et des adolescents estiment que leurs parents ne peuvent payer les voyages et sorties scolaires.

40%

des enfants et des adolescents ne pratiquent pas d'activité de loisirs culturelle en dehors du milieu scolaire.



18%

des enfants et des adolescents disent ne pas avoir accès à une médiathèque.

Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 22 495 enfants et adolescents.



Non-discrimination et droits de l'enfant

Le principe de non-discrimination est un principe transversal de la CIDE. Cela signifie qu'il s'applique à tous les droits des enfants. Bien qu'il s'agisse d'un principe bien connu qui concerne aussi les adultes, la non-discrimination en matière de droits de l'enfant comporte deux spécificités principales, d'une importance particulière dans le cadre de l'égalité d'accès aux services :

- **Le principe de non-discrimination** s'applique à tous les enfants sous la juridiction de l'État, quel que soit leur statut ou nationalité par exemple. Par conséquent, **il doit s'appliquer à tous les enfants sur le territoire de la Ville.**

- **La CIDE** accorde une attention particulière à la non-discrimination des enfants sur la base de ce que sont, pensent ou font leurs parents. Ce point est important dans la mesure où ce sont le plus souvent les parents qui entrent en contact avec les services publics pour l'enfant.



Les dimensions de l'accessibilité aux services

L'égalité d'accès aux services publics se traduit concrètement par la notion d'accessibilité, à savoir la possibilité pour chacun d'accéder facilement à un service public de qualité, répondant à ses besoins. L'accessibilité fait référence à la nécessité de **s'assurer que les plus défavorisés ne rencontrent pas de barrières à l'utilisation des services**, que ces barrières soient physiques comme des escaliers ou un éloignement géographique, ou moins visibles comme des attitudes négatives du personnel, un manque d'information ou simplement des craintes et appréhensions des usagers potentiels.

Dans la Ville amie des enfants, l'accessibilité concerne les enfants directement, mais aussi leurs parents (ou toute personne qui en a la charge). L'accessibilité réside dans un principe clé : **c'est au service de s'adapter au public et de créer un environnement accueillant pour tous, notamment les plus marginalisés**. Cela implique d'aller au-devant des usagers en se déplaçant éventuellement « hors les murs ». Autrement dit, l'enjeu est de rendre l'usager accessible au service, un défi appelant des stratégies innovantes.

L'accessibilité comporte plusieurs dimensions principales :

L'INFORMATION

Le public doit être informé de la disponibilité du service et de ses modalités avec des outils et dans une langue appropriés. Cela signifie adapter la communication aux différents publics, afin qu'elle atteigne les plus marginalisés. La communication doit être adaptée aux enfants avec un format, des messages et des supports adaptés à leur âge ; elle doit être présente dans les écoles, sur internet (sites, Facebook) ou autre média utilisé par les enfants.

L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

En fonction de la taille de la ville et de sa distribution par quartiers, il est important que les services soient disponibles à proximité des usagers. Il peut être utile de prendre en compte le découpage social de la ville afin que les usagers les plus défavorisés ne soient pas dissuadés de se rendre dans des quartiers plus riches. Des services mobiles, qui vont à la rencontre des usagers, peuvent aussi constituer un outil très efficace.

L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE (VOIR FICHE 7)

Il s'agit ici d'assurer que les structures permettent l'accès des personnes handicapées. Plus largement, l'aménagement des services est un facteur important d'accessibilité aux enfants – comptoirs d'accueil plus bas, mobilier, décoration entre autres.

L'ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE

La tarification des services ne doit pas exclure les enfants les plus défavorisés pour des raisons financières. Des aides spécifiques ciblant les plus démunis peuvent être mises en place.

L'ACCESSIBILITÉ SOCIOCULTURELLE

L'une des barrières peu visible mais significative à l'accès aux services est l'appréhension ou la peur de la stigmatisation qui peut décourager les populations défavorisées, et rarement en contact avec l'administration, d'utiliser les services. Les stratégies d'accueil et l'adaptation du service jouent un rôle primordial – formation du personnel, implication des associations, organisation d'événements thématiques appropriés, etc.



L'enfant est usager des services publics, ces services doivent lui offrir un environnement accueillant.



L'égalité d'accès aux services publics : Approches pratiques

Afin d'apporter des réponses efficaces, trois étapes peuvent être définies :

IDENTIFICATION

L'identification des enfants exclus permet de cibler la population vers laquelle diriger les efforts en matière d'accessibilité des services. Toutefois, ces enfants sont précisément les plus invisibles. L'analyse des besoins sociaux, la consultation nationale des 6-18 ans UNICEF, le Tableau de bord Ville amie des enfants ou tout autre diagnostic social local sont notamment des outils pertinents. Des études complémentaires peuvent être nécessaires pour déterminer quels enfants ne bénéficient pas des services qu'offre la Ville.

ANALYSE DES CAUSES DE L'EXCLUSION

Une fois identifiés les groupes exclus, déterminer les causes profondes des inégalités d'accès – les barrières évoquées plus haut – permet de mieux calibrer les réponses. À cette fin, consultations avec usagers et professionnels et enquêtes de terrain peuvent être utiles.

IMPLICATION DU PUBLIC ET NOTAMMENT DES ENFANTS POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS (VOIR FICHE 4)

Les usagers eux-mêmes sont les mieux à même de mettre le doigt sur les difficultés qu'ils rencontrent et d'aider à définir des solutions. Les associations de la société civile ont aussi une bonne connaissance des problèmes. La perspective des enfants et les jeunes sur l'accessibilité constitue une ressource majeure pour renforcer l'égalité d'accès aux services. Ils offrent souvent des points de vue qui échappent aux adultes et aident à élaborer des solutions innovantes et efficaces. Les consulter est essentiel.

La voie vers le renforcement de l'égalité d'accès aux services requiert une bonne connaissance de la situation locale des enfants.

16



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants



Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Places en crèche prioritaires pour les familles en difficulté

VILLE DE 44 000 HABITANTS

La Ville a mis en place un système d'accueil prioritaire des enfants de moins de 3 ans dont les familles présentent des difficultés sociales. Grâce à un système de préinscription centralisé des demandes de places en crèche, les besoins sont évalués et les demandes d'accueil sont gérées au plus vite. L'objectif est de permettre à ces enfants de bénéficier

d'un accueil au sein d'une structure collective mais aussi d'aider les parents à concilier vies familiale et professionnelle pour faciliter leur réinsertion. Le projet est mis en œuvre en collaboration avec les partenaires sociaux qui suivent les familles.



Aller à la rencontre des enfants les plus vulnérables

VILLE DE 57 000 HABITANTS

La Ville développe différents programmes visant à aller au-devant des enfants les plus vulnérables afin de leur permettre de bénéficier des services de la Ville. Dans cette perspective, elle organise des animations de quartier pour les enfants qui ne fréquentent pas les centres de loisirs et restent dans la rue sans surveillance. Une attention particulière est notamment portée à la scolarisation et à la prévention santé des enfants Roms. Un médecin du centre municipal de santé se rend régulièrement dans le camp où sont installées de nombreuses familles.



Culture, sport et loisirs pour les enfants des gens du voyage

VILLE DE 8 600 HABITANTS

La Ville, en lien avec l'association gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, a mis en place un dispositif d'accueil particulièrement performant à destination des enfants : les animateurs municipaux se rendent 3 à 4 fois dans l'année directement sur l'aire d'accueil à la rencontre des familles et des enfants pour leur présenter les activités municipales des centres de loisirs, les jeux divers, les sorties programmées à la piscine, à la patinoire ou autres sorties éducatives de la Ville. Les enfants et les jeunes peuvent également s'inscrire aux manifestations organisées par la commune (Carnaval, chasse à l'œuf, Festival des jeux vidéo,...) et sont accueillis à la médiathèque pour des ateliers de lecture, d'écriture et de découverte de l'informatique ou pour emprunter gratuitement des livres.

Accueillir et protéger les enfants de demandeurs d'asile

VILLE DE 8 000 HABITANTS

La Ville apporte un soutien aux familles et aux enfants hébergés de son centre d'accueil de demandeurs d'asile. Durant l'examen de leur dossier de demande de statut de réfugié, la Ville prévoit l'hébergement des familles, leur accompagnement administratif, social et médical ainsi qu'une information sur les services proposés, tels que les activités périscolaires, la restauration, les centres de loisirs. Pour favoriser leur intégration dans la commune, dans les écoles et dans les dispositifs jeunesse, les enfants sont également parrainés par d'autres enfants du Conseil municipal des enfants.

Des tarifs réduits pour les services et activités culturelles, sportives et de loisirs

VILLE DE 50 000 HABITANTS

La Ville a modifié son mode de calcul du quotient familial et l'a aligné pour les activités scolaires et périscolaires, les frais de restauration scolaire sont même inclus pour les tranches des revenus les plus modestes. Ce nouveau calcul a bénéficié à 68% des enfants inscrits en restauration scolaire. La Ville accorde également aux enfants des familles les défavorisées un chèque d'une valeur de 100 euros qu'ils peuvent utiliser pour toutes les prestations proposées par les services municipaux (médiathèque, cinéma, conservatoire, cantine etc.) ainsi que par les associations culturelles et clubs sportifs.

Chaque quartier a son Pôle Petite enfance

VILLE DE 350 000 HABITANTS

La Ville a créé dans différents quartiers des Pôles Petite enfance regroupant, en un seul lieu, divers services dédiés à la Petite enfance. Il s'agit d'un lieu « multi » accueil de proximité, un lieu d'information, d'accueil de la petite enfance et destiné à différents publics : enfants, familles, professionnels et partenaires divers. En fonction des besoins du quartier, le Pôle comprend un multi-accueil collectif et/ou une Antenne du Service d'Accueil Familial, associé à un Relais Petite Enfance municipal, une ludothèque, un lieu d'accueil enfants/parents ou parfois un lieu intergénérationnel.



FICHE 3

PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

« On pourrait dire que le degré d'avancement de la démocratie se mesure précisément à la condition qui est faite aux jeunes, aux enfants(...) en tant qu'acteurs. »

Jacqueline Costa-Lascoux, juriste, psycho-sociologue et directrice de recherche au CNRS. 9^e rencontre des Collectivités amies des enfants UNICEF France, 14 mars 2012, Hôtel de Ville de Paris.

Fiche réalisée par Adrien Boulogne, UNICEF Campus à Sciences Po Paris et Galaad Defontaine, Jeune Ambassadeur UNICEF France au Lycée Saint-Michel-de-Picpus à Paris

Pour développer la participation des jeunes et des enfants, le point sur lequel il convient d'insister le plus est la prise en considération de leur parole. Un des problèmes majeurs des actions menées auprès des jeunes et des enfants est qu'ils ne sont pas considérés comme des individus capables de mener un raisonnement indépendant, de contribuer à décider eux-mêmes ce qui pourrait leur être utile et bénéfique. Il ne faut pas s'excentrer de leurs considérations mais au contraire les intégrer, les comprendre. Cela permet une légitimité réciproque entre eux et les adultes qui favorise la mise en place d'actions concrètes et pertinentes. La parole des jeunes et des enfants est au cœur de leur participation si elle est reconnue et acceptée.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?



36 %

des enfants et des jeunes ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent aux élus de leur Conseil municipal.



24 %

des enfants et des jeunes déclarent que le Conseil municipal ne tient pas compte de leur avis.

15 %

des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans déclarent que les élus ne pensent pas à eux quand ils décident et créent des projets.



31 %

des enfants et des jeunes déclarent ne pas avoir de Conseil municipal pour enfants ou jeunes auxquels ils peuvent participer.

27 %

des enfants et des jeunes ne peuvent pas donner leur avis sur le fonctionnement de leur école, leur collège ou leur lycée.

8 %

des enfants et des jeunes déclarent ne pas avoir la possibilité de choisir leurs activités de loisirs dans leur quartier.



24 %

des enfants et des jeunes déclarent ne pas pouvoir participer à l'amélioration de la vie de leur quartier.

Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 22 495 enfants et adolescents.



Participation citoyenne et droits de l'enfant

L'aspect le plus novateur de la Convention internationale des droits de l'enfant réside sans doute dans la **reconnaissance de l'enfant comme acteur à part entière et non seulement comme un bénéficiaire de services**. La participation des enfants aux décisions qui les concernent est une dimension clé d'une approche fondée sur les droits, qui considère les enfants comme sujets de droit et citoyens à part entière.

ARTICLE 12: LE DROIT À ÊTRE ENTENDU

Le droit de l'enfant d'être entendu est l'un des principes transversaux de la CIDE, il guide la mise en œuvre de tous les articles de la Convention. Il est important de souligner que dans la CIDE, l'enfant n'a pas seulement le droit de donner librement – sans contrainte ni manipulation – son opinion. Celle-ci doit aussi être entendue par ceux qui prennent des décisions qui

concernent les enfants. C'est là un élément essentiel pour la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, ou encore de son bien-être au **niveau individuel** (vis-à-vis de ses parents, enseignants, des magistrats ou des professionnels de la santé par exemple) **mais aussi au niveau collectif** et s'impose donc aux pouvoirs publics et décideurs politiques. Cette disposition de la CIDE précise aussi l'importance de l'âge et de la maturité de l'enfant dans la prise en considération de son opinion. Cela a été interprété comme la nécessité d'assurer des modes de participation adaptés au développement de l'enfant – et non de priver certains enfants, notamment les plus petits, de l'opportunité d'être entendus (par exemple sur les activités à l'école, les repas à la cantine etc.).

ARTICLES 13, 14 ET 15 : LIBERTÉ D'EXPRESSION, LIBERTÉ DE PENSÉE, DE CONSCIENCE, DE RELIGION ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION

La CIDE reconnaît pour les enfants les libertés fondamentales « classiques » de la tradition des droits de l'homme. Leur reconnaissance est particulièrement importante car ces libertés fondamentales demeurent souvent ignorées lorsqu'il s'agit des enfants. C'est l'un des points sur lesquels la Convention montre clairement que les droits de l'enfant ne sont pas moindres que ceux qui s'appliquent à tous. La CIDE reconnaît ainsi la liberté d'expression qui vient compléter le droit d'être entendu. Elle permet à l'enfant de rechercher des informations et de s'exprimer sur tout sujet comme il ou elle le souhaite. Elle impose à l'État de ne pas interférer ou restreindre ce droit (sauf pour des raisons d'ordre public). De même, la CIDE prévoit la liberté de pensée, de conscience, de religion. Reconnaisant l'importance du rôle de la famille et de la continuité culturelle, elle mentionne le devoir pour les pouvoirs publics de respecter le droit des parents de guider les enfants dans l'exercice de ce droit. La liberté d'association comprend le droit de se réunir, de s'associer et d'adhérer à des associations ou encore d'en former.

ARTICLE 17 : L'ACCÈS À UNE INFORMATION APPROPRIÉE

L'accès à l'information et à des matériels adaptés provenant de multiples sources est un aspect essentiel de la capacité de l'enfant à se forger une opinion. Il s'agit d'encourager les médias, à affiner et diffuser les informations spécifiques d'utilité sociale ou culturelle.



Les dimensions de la participation citoyenne

Un certain nombre d'éléments influent sur la volonté ou la capacité qu'aura un enfant à s'impliquer dans la vie de la collectivité.

ÉLÉMENTS ENCOURAGEANT LA PARTICIPATION

- Une politique volontariste dès le plus jeune âge pour inciter à la participation et à l'association aux projets de la collectivité
- La légitimation de la parole de l'enfant
- La volonté d'acquérir des responsabilités et celle de donner son avis
- L'influence de l'entourage et du cadre de vie
- L'influence de l'éducation
- Pour les plus âgés d'entre eux : l'adhésion à des valeurs

ÉLÉMENTS NUISANT À LA PARTICIPATION

- L'absence ou l'asymétrie de l'information relative à une possible participation
- Le manque de pouvoir et de prise en considération de l'avis des enfants et des jeunes
- La difficulté à se sentir légitime et à être vu comme responsable
- L'évolution des modes d'engagement non ou mal pris en compte par les adultes entraînant une incompréhension ou une inadéquation des supports proposés

La Ville doit créer un environnement favorable à la participation citoyenne des enfants et des jeunes.

- Le manque d'initiatives proposant l'association des enfants et des jeunes aux projets
- Pour les plus âgés d'entre eux : le désintérêt à l'engagement citoyen ou associatif (caractère utilitariste, volonté de voir primer l'intérêt individuel sur l'intérêt collectif) et le développement du radicalisme des actions
- Le manque de temps pour une démarche individuelle



Participation citoyenne

Approches pratiques

La participation citoyenne des enfants et des jeunes ne se décrète pas, elle est un état d'esprit, une démarche globale dans laquelle la Ville s'engage sur le long terme.

Voici les différentes pistes de réflexion pour la mise en place concrète de la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire :

RENFORCER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Internet peut être considéré comme un canal quotidien de lien avec les enfants et les jeunes. Il est nécessaire d'investir les réseaux sociaux occupés par les jeunes, notamment Facebook et Twitter : les jeunes passent beaucoup de temps sur ces plateformes, c'est donc une nouvelle agora de premier plan. Il peut notamment être possible de développer la participation des jeunes dans la communication digitale en leur confiant par exemple des sites autogérés. La Ville peut faire figurer des liens vers ces services destinés aux jeunes publics sur les sites des établissements scolaires, de la mairie, etc.

Il ne faut pas pour autant oublier **le lien direct avec l'enfant ou le jeune**. Les élus, représentants du service public peuvent intervenir dans les centres de loisirs pour créer une relation avec les jeunes et les enfants. Cette démarche renforce la proximité, aide à communiquer et à se représenter l'action politique de manière concrète.

La structure des **Conseils municipaux de jeunes (CMJ)** peut être renforcée permettant ainsi une reconnaissance et une légitimité avec des élections instituées (par exemple dans les établissements scolaires). Il faut parallèlement développer des Conseils de jeunes au sein des écoles, des centres de loisirs et autres structures pour l'enfance.

La Ville doit nécessairement **aller à la rencontre des jeunes** dans les espaces qu'ils fréquentent, structures existantes ou directement dans les quartiers.

Elle a également la possibilité de **créer des liens de pairs à pairs** en nouant un partenariat avec les jeunes ambassadeurs de l'UNICEF et/ou les jeunes ambassadeurs de la Défenseure des Enfants.

STOPPER LE PESSIMISME ET LES CLICHÉS : LÉGITIMITÉ ET CRÉDIBILITÉ DES JEUNES

Il est avant tout primordial de considérer que l'enfance et la jeunesse sont une ressource et non un problème. Les élus et services de la Ville doivent se donner les **moyens de mobiliser les jeunes autour de problématiques de territoire** de manière transversale, au-delà des questions concernant uniquement la jeunesse (étude de cas, diagnostics transports en ville, projets CMJ...). Cela permet de développer des idées nouvelles et forme les jeunes citoyens à l'engagement.

Afin de **renforcer les liens intergénérationnels**, la Ville peut lier de manière régulière les CME, les CMJ et les conseils municipaux afin de tisser un lien permanent entre les générations et entretenir la continuité. De même, il faut créer un lien entre les jeunes et leurs aînés avec des séances communes. Ces séances doivent mettre en valeur la parole des jeunes qui se



La Ville doit constamment élaborer des mécanismes innovants pour la participation des enfants et des jeunes.

sentent ainsi écoutés, leur parole valorisée et donc légitimes à participer.

La collectivité doit réellement s'engager dans une **démarche permanente de valorisation des initiatives** portées par les enfants et les jeunes. Elle peut également développer l'entreprenariat social et solidaire, communiquer sur l'importance de l'engagement (au plan personnel et dans le cadre d'un projet de société plus solidaire).

Pour que la démarche soit pertinente, il faudra nécessairement former les enfants, les jeunes, mais aussi les élus et les agents municipaux à l'intérêt de la participation citoyenne.

La participation citoyenne ne doit oublier personne et une action d'inclusion des plus vulnérables ou des plus éloignés des dispositifs doit être envisagée. On renforce ainsi les liens sociaux et la mixité sociale.

LES PROGRAMMES D'ENGAGEMENT JEUNES DE L'UNICEF FRANCE AU NIVEAU LOCAL

La participation des jeunes est une priorité de l'UNICEF, inscrite dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Construire « avec et pour les jeunes » des projets fédérateurs par le biais d'actions de sensibilisation de pair à pair est l'un des objectifs mis en place par l'UNICEF France au travers des programmes s'adressant directement aux 12-25 ans : **les programmes Clubs UNICEF** (au sein des Collèges), **Jeunes ambassadeurs** (Lycées) et **UNICEF Campus** (Etudes supérieures).

Le principe de ces programmes : mettre en œuvre la capacité d'agir des jeunes. Les Villes amies des enfants peuvent, dans cette perspective, être un acteur clé dans la promotion et la mise en œuvre de ces programmes. Faire connaître ces programmes auprès des jeunes de votre Ville, c'est favoriser leur engagement citoyen et renforcer un esprit de solidarité nationale et internationale sur votre territoire. Aider et accompagner les projets des Jeunes ambassadeurs et des UNICEF Campus, c'est tisser des liens forts avec les jeunes de la Ville et reconnaître qu'ils sont des acteurs originaux et porteurs de projets pour la commune.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Charte et comité d'éthique pour le CMJ

VILLE DE 35 000 HABITANTS

La municipalité a créé une charte et un conseil d'éthique du Conseil municipal des jeunes pour mieux accompagner les enfants dans leurs projets et les aider à faire entendre leur voix, tout en les protégeant de toute influence ou pression extérieure. C'est en totale indépendance vis-à-vis du conseil municipal des adultes que les jeunes membres du CMJ se réunissent régulièrement au sein des 4 commissions. La charte et le comité d'éthique sont là pour préserver l'authenticité et la transparence du fonctionnement du CMJ et éviter toute influence ou pression extérieure sur les enfants. Le comité d'éthique joue le rôle d'un tuteur pour s'assurer que la parole des élus du CMJ soit respectée, que leurs objectifs soient

atteints dans le respect du budget (8000€) et lever les embûches éventuelles pouvant empêcher la bonne réalisation des actions engagées. Il est composé de partenaires de la vie des jeunes et d'élus : de deux anciens élus du CMJ, de parents d'élèves, d'enseignants, de responsables d'associations dont celui du Comité UNICEF et des responsables de services municipaux.





Martin et Guillaume vous facilitent la vie en ville

VILLE DE 283 000 HABITANTS

Deux lycéens ont créé un site d'informations en participant à un concours lancé par l'agglomération sur le thème « Rendez-moi la ville + facile ». Quel temps fera-t-il demain ? Que se dit-il sur Twitter ? Reste-t-il des places dans le parking ? Quand arrive le prochain tram ? Plus besoin de naviguer sur plusieurs sites, les réponses sont sur le site web créé par Martin et Guillaume pour lequel ils ont remporté le prix étudiant du concours. Ce site gratuit fonctionne avec des widgets (sorte de post-it interactif, permettant d'obtenir des informations dans un domaine précis : circulation, météo, ...).

Les jeunes, partenaires et acteurs de la politique de la Ville

VILLE DE 273 000 HABITANTS

Depuis juillet 2012, la Ville donne une véritable place aux jeunes qui œuvrent aux côtés des élus et des services municipaux dans la mise en place des politiques publiques de la Ville. Ils sont notamment invités par les services à participer aux groupes de pilotage des projets de territoire. Une dizaine de groupes thématiques accueillent ainsi des jeunes sur des projets tels que les transports en commun en soirée et de nuit, la Charte de vie nocturne, la création d'un espace de médiation numérique à la Médiathèque de la Ville ou le projet de développement du vélo pour les jeunes en situation de handicap.

Faciliter et soutenir les programmes d'engagement jeunes de l'UNICEF

VILLE DE 37 000 HABITANTS

En voulant organiser une journée de sensibilisation sur l'eau avec sa Ville amie des enfants, Valentin, Jeune ambassadeur de l'UNICEF, a mis en place un partenariat solide avec la municipalité. En contactant la mairie et son premier adjoint, il a su tisser des liens et les services municipaux ont facilité et encouragé son engagement pour mener à bien son projet. Les Villes peuvent faire connaître ces programmes et inviter les jeunes à s'engager, tout en les aidant dans leurs projets et initiatives.

Projets éducatifs : les enfants donnent leur avis

VILLES DE 10 500 HABITANTS

ET 37 400 HABITANTS

À toutes les étapes de la mise en place du Projet éducatif local de la Ville, les enfants âgés de 3 à 18 ans ont été consultés, associés et ont pris part aux décisions des élus et des équipes municipales. En pleine réflexion sur les rythmes scolaires, les membres du Conseil municipal des enfants de la Ville ont été sollicités pour apporter un éclairage sur leurs besoins et envies. Leurs remarques ont été prises en compte dès la rentrée 2013.

Les enfants publient leur Lettre « Ville amie des enfants »

VILLE DE 46 800 HABITANTS

La Ville a réorienté sa stratégie de communication concernant les questions de l'enfance en créant un support spécifique « Ville amie des enfants ». La double vocation de ce support de communication est de valoriser les actions menées par les différents acteurs de l'enfance (institutionnels et associatifs) et de donner la parole aux enfants qui s'investissent dans des projets. La seconde partie de la lettre offre un espace spécifique aux enfants et aux jeunes, recueille leurs opinions et met en valeur les actions qu'ils mènent dans la Ville.

Soutenir et valoriser les initiatives portées par le Conseil Municipal des Jeunes

VILLE DE 49 200 HABITANTS

En facilitant l'écoute, la prise de parole et la participation citoyenne des enfants, la Ville permet aux enfants de jouer un rôle actif dans leur collectivité. Les membres du Conseil Municipal des jeunes sont ainsi à l'initiative de nombreux projets et actions qui ont vu le jour, avec le soutien de la Ville : Fête de l'enfant, montage et préparation de la journée internationale des droits de l'enfant (chaque 20 novembre), campagnes de sensibilisation sur le handicap, sur les « éco-gestes », vidéo pour promouvoir l'accès des enfants porteurs de handicap à l'éducation et à la santé, manifestation intergénérationnelle sur les troubles de la lecture, etc.



FICHE 4

SÉCURITÉ ET PROTECTION

« Nous, les humains, (...) sommes assoiffés de compréhension, d'amour, en quête de sens puisque c'est l'amour et le sens qui donnent de la sécurité. »

Catherine Dolto, médecin et haptothérapeute. 9^e rencontre des Collectivités amies des enfants UNICEF France, 14 mars 2012, Hôtel de Ville de Paris.

24

Le droit des enfants de bénéficier d'une protection particulière liée à leur vulnérabilité est sans doute leur droit le plus anciennement et le plus communément reconnu.

La notion de protection fait référence aux actions mises en œuvre pour mettre l'enfant à l'abri du danger. Ce danger peut être de nature accidentelle, lié à des risques existant dans l'environnement. Il peut aussi être intentionnel, lorsqu'un enfant subit des violences. Dans les deux cas, il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour éviter que l'enfant ne soit exposé à des risques. On parle ainsi de créer un « environnement protecteur » pour l'enfant. Cet environnement, qui sert à prévenir et lutter contre toutes les formes de violence contre les enfants, se compose de différents éléments : adoption et mise en œuvre des lois et politiques publiques, actions visant à l'évolution des comportements et des mentalités, existence de services et mesures à l'attention des familles, etc.

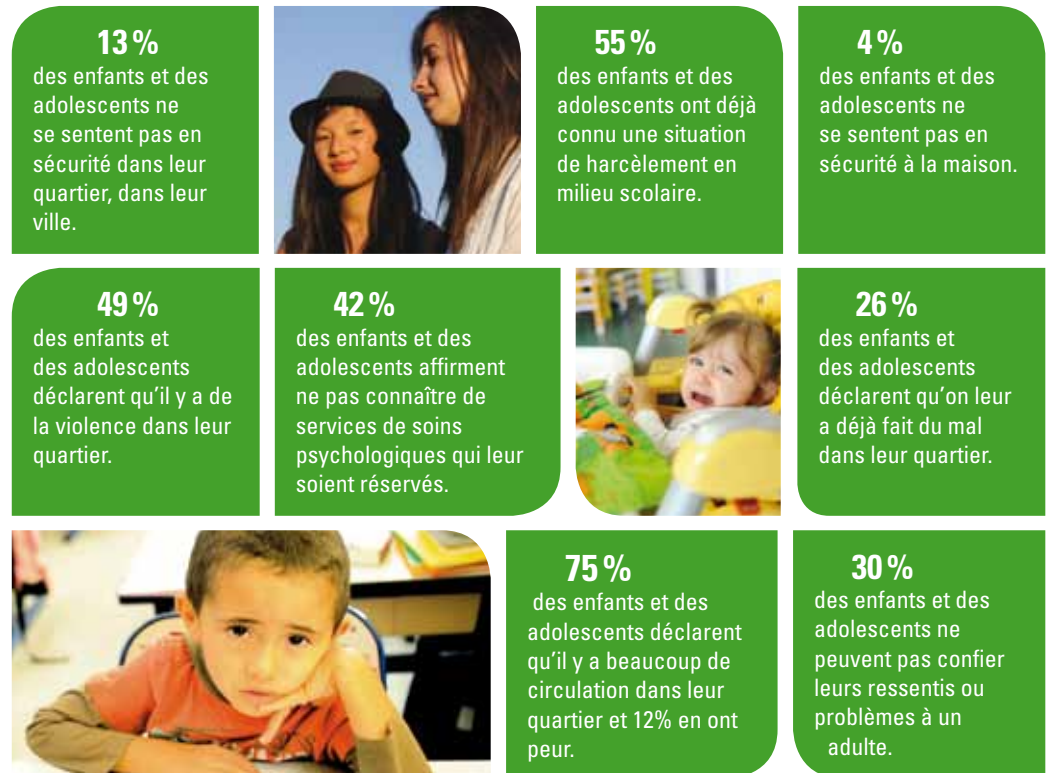
La sécurité fait référence au fait même d'être à l'abri du danger. Il s'agit donc du résultat des actions de protection. Par exemple, la sécurité routière découle d'un ensemble de règles visant à protéger les automobilistes et les passants contre les accidents. Mais la sécurité a aussi une dimension subjective et émotionnelle – « se sentir » en sécurité. Celle-ci fait référence à la perception du risque mais aussi à la perception de l'existence et de l'efficacité des mécanismes de protection. Ainsi parle-t-on de sécurité affective. La sécurité est un élément essentiel du bien-être de l'enfant.

La Ville amie des enfants joue un rôle important dans la protection et la sécurité des enfants. Bien que le système de protection de l'enfance relève principalement du Département, la Ville dispose d'une large panoplie d'outils pour agir en faveur de la prévention de la violence, de la réduction des risques et par conséquent de la sécurité des enfants sur son territoire.

La protection de l'enfance est un thème extrêmement large et complexe impliquant de nombreux acteurs. L'objectif de cette fiche est de donner les dimensions principales de la sécurité et de la protection des enfants en ce qui concerne plus spécifiquement les actions de la Ville.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?



Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 22 495 enfants et adolescents.

25



Sécurité et protection et droits de l'enfant

Le droit à la protection est l'un des piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il découle principalement de deux séries de provisions :

L'obligation des pouvoirs publics d'assurer dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant, corollaire nécessaire de son droit inhérent à la vie. Le droit à la vie, à la survie et au développement est l'un des principes dits « transversaux » de la CIDE. Concrètement, cela signifie que tout article de la Convention doit être interprété à la lumière de ce principe. Cette provision à la portée extrêmement large inclut l'obligation pour l'État de s'attaquer à toutes les causes évitables qui mettent en péril la vie et le développement de l'enfant, notamment la violence mais aussi les accidents et le suicide par exemple.

La protection contre toutes les formes de violence et d'exploitation fait l'objet d'une attention particulière, les enfants étant particulièrement exposés aux violences des adultes – mais aussi de leurs pairs. Les pouvoirs publics s'engagent à lutter contre la violence et à la prévenir. La violence dans la CIDE inclut « toutes formes de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié ». La CIDE prévoit aussi la protection contre l'exploitation en général, l'exploitation et les abus sexuels, l'enlèvement et la vente d'enfants ainsi que l'usage de substances illicites. Il s'agit en un mot de protéger les enfants contre ceux qui veulent leur faire du mal. Cela doit se faire toujours dans le respect de l'autonomie et de la parole de l'enfant. Les impératifs de protection ne doivent pas conduire à nier les autres droits des enfants. L'enfant lui-même est un acteur majeur dans la lutte contre la violence.



Les dimensions de la sécurité et de la protection

La vulnérabilité d'un enfant résulte de la combinaison de facteurs liés à l'enfant (avec ses caractéristiques propres) et à son cadre de vie au sens large : économique, politique, social et culturel. Lorsqu'on parle de stratégies de protection, on cherche d'une part à réduire les risques auxquels est exposé l'enfant, d'autre part à renforcer la capacité de l'enfant à se défendre contre ces risques et leurs effets (résilience).

La sécurité et la protection présentent plusieurs dimensions :

LA SÉCURITÉ PHYSIQUE

Celle-ci fait référence aux risques mettant en danger l'enfant physiquement. Selon la distinction présentée plus haut, il peut s'agir de risques provenant du comportement des autres ou de risques liés à l'environnement matériel de l'enfant. On distingue donc deux aspects principaux :

Les aménagements visant à assurer la sécurité des enfants en les protégeant des accidents.

Il s'agit d'un ensemble de règles (sécurité routière, interdictions d'accès, normes de sécurité, etc.) ou d'aménagements concrets (barrières aux abords des cours d'eau, sols des aires de jeux, ralentisseurs près des écoles, aménagements contre les inondations, etc.) visant à limiter le risque d'accidents.

La prise en compte des facteurs responsables de la violence physique.

Certains sont directement liés à des difficultés économiques et sociales, notamment dans le cas de la violence domestique. Il peut s'agir d'un environnement social qui tolère voire valorise la violence, d'où le rôle primordial de l'éducation et de la sensibilisation. D'autres facteurs peuvent résulter de l'aménagement urbain, en particulier l'éclairage nocturne ou les endroits déserts. D'autres encore relèvent des questions de sécurité intérieure.

LA SÉCURITÉ PSYCHIQUE

La sécurité psychique est un élément tout aussi important pour l'épanouissement de l'enfant. La violence psychologique et émotionnelle a des effets néfastes sur le développement de l'enfant, mettant à mal son développement psychique, sa confiance en lui ou elle et en les autres, affectant son droit à l'éducation, et le privant d'une vie sociale épanouie. Cette forme de violence peut être le fait d'un environnement familial difficile, auquel cas une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des parents. Elle s'exerce aussi de plus en plus dans le cadre des rapports entre les enfants eux-mêmes en raison des brimades, moqueries et harcèlement, exacerbés par internet et l'usage des réseaux sociaux. Ici encore, une attention



La protection des enfants et leur sécurité appellent une approche globale associant de multiples dimensions.

particulière des adultes, notamment dans les écoles, et la sensibilisation et l'implication des enfants dans les stratégies de lutte contre cette forme de violence est indispensable.

Le respect - authentique - de l'enfant et du jeune constitue au final le fondement des approches pour assurer la protection et la sécurité des enfants. Ceux-ci doivent être pleinement impliqués dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de lutte et de prévention afin d'assurer leur efficacité.



Sécurité et protection

Approches pratiques



De l'aménagement urbain à la prévention des risques psychiques, la Ville peut agir.

Les approches visant à assurer concrètement la sécurité et la protection des enfants sont multiples et requièrent l'intervention d'acteurs à plusieurs niveaux. Il est important d'adopter une vision globale et intégrée des différentes mesures à mettre en œuvre.

La ville peut mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour protéger l'enfant et le jeune sur son territoire. Les voici regroupées en grandes catégories :

URBANISME (VOIR FICHE 1)

On l'a vu l'aménagement urbain joue un rôle significatif dans la sécurité et la protection des enfants. La planification urbaine doit prendre en compte ces dimensions. Elle doit notamment prévoir les risques de catastrophes naturelles et les moyens de minimiser leurs effets notamment pour les enfants (lieux de construction des écoles, plans d'urgence etc.). Il s'agit en outre d'assurer la sécurité routière par des signalisations adéquates mais aussi par le développement des transports publics ou la construction de pistes cyclables. Enfin, les aménagements simples permettant d'éviter certains dangers, grâce à l'éclairage, la pose de barrières, ou la sécurisation des aires de jeux, doivent être pris en considération.

MESURES SOCIALES (VOIR FICHE 5)

La sécurité, y compris psychique, et la protection des enfants sont renforcées par des mesures qui s'attaquent aux facteurs de risque de nature sociale. Ici, la coordination avec les autres acteurs du système de protection de l'enfance, en particulier le Conseil général, est essentielle. La disponibilité de services sociaux permettant l'écoute et le suivi des enfants et adolescents en souffrance est primordiale. De même que l'accompagnement des parents connaissant des difficultés peut permettre d'éviter certaines violences.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Les campagnes de lutte contre toutes les formes de violence contre les enfants, au sein des écoles mais aussi auprès des parents et autres acteurs, ont une importance capitale en raison de la tolérance et du mutisme qui entoure certaines formes de violence. La Ville peut mettre en œuvre des initiatives afin de sensibiliser les enfants au problème du harcèlement, notamment en ligne, et aux solutions qui s'offrent à eux en cas de problème. La sensibilisation des enfants et des adultes à la sécurité dans divers contextes (sécurité routière, domestique, dans le cadre d'activités sportives etc.) est une action simple et efficace de prévention. Par ailleurs, l'information sur les services disponibles pour les familles, y compris l'orientation vers des aides fournies par d'autres acteurs, est aussi une fonction importante des services de la Ville.

FORMATION DES PROFESSIONNELS

La formation des professionnels en contact avec les enfants doit inclure la reconnaissance et la gestion de situations de violence, qu'elles soient au sein ou hors de la famille, ou entre pairs. Les professionnels doivent aussi être formés aux méthodes de discipline non violentes, y compris d'un point de vue psychologique.

MÉCANISME DE RECOURS ET MÉDIATION

L'existence de mécanismes permettant aux enfants et aux adultes de faire état d'une situation de violence, de conflit ou d'une situation potentiellement dangereuse est un moyen de résoudre les problèmes et le cas échéant d'impliquer la force publique et/ou la justice. La publicité des numéros verts pour l'enfance en danger fait partie intégrante de ces mécanismes. L'information relative au mécanisme de requêtes individuelles du Défenseur des Droits doit être disponible dans les lieux fréquentés par les enfants et ceux qui sont en contact avec eux. Des mécanismes similaires au Défenseur des enfants au niveau municipal, notamment dans les écoles, peuvent être mis en place. Les services de médiation par des personnes extérieures peuvent aider à mettre fin à des situations de conflit menant à des violences, physiques ou psychologiques.

PARTENARIATS ET SOUTIEN AU RÉSEAU ASSOCIATIF

On l'a vu, dans ce domaine, les partenariats revêtent une importance capitale. L'action de la Ville s'inscrit dans un continuum d'initiatives mises en place par différentes parties prenantes. La coopération avec les autres collectivités locales et l'État est indispensable. De même, de nombreuses associations jouent un rôle de premier plan sur le terrain et disposent souvent d'une connaissance des problématiques concrètes et d'un accès privilégié aux personnes en difficulté. La Ville a un rôle à jouer dans le soutien de ces associations, sur le plan financier mais aussi humain et logistique.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Un service municipal de protection des mineurs

VILLE DE 273 000 HABITANTS

L'engagement de la Ville dans le domaine de la protection de l'enfance est ancien. Cette mission a été déléguée par le Conseil général. Cette situation est unique en France. Des travailleurs sociaux et des psychologues interviennent dans le cadre de la protection des mineurs et jeunes majeurs. Ce service intervient sur mandats judiciaire ou administratif en faveur d'enfants mineurs âgés de 0 à 18 ans ou à leur demande pour de jeunes majeurs qui rencontrent des difficultés graves et multiples, génératrices de tensions et de souffrances (physiques, psychologiques, éducatives, etc.). Un accompagnement personnalisé de l'enfant et un soutien éducatifs au(x) parent(s) sont

apportés au travers de mesures éducatives : AED : mesure d'aide éducative à domicile et AEMO : assistance éducative en milieu ouvert. Sur ordonnance du juge des enfants, un travailleur social intervient auprès de familles pour lesquelles un cadre plus strict est nécessaire pour leur enfant. Le professionnel apporte un soutien intensif pour aider les parents à solutionner les difficultés. Il tient régulièrement le juge au courant de l'évolution de la situation.

Protéger l'enfant de la violence conjugale

VILLE DE 6 740 HABITANTS

La Ville a activé un réseau local de partenaires pour répondre aux situations de violences conjugales. L'enfant, trop souvent témoin, est au cœur du dispositif. Piloté par le Centre communal d'action sociale et le Pôle Enfance Famille du Conseil général, le dispositif s'adresse à toute la famille : victime, auteur, enfant témoin. Hébergement d'urgence, aide psychologique, prévention, formation et sensibilisation des professionnels sont également autant d'actions entreprises par la commune pour répondre à la violence conjugale.





Former les personnels à la non-violence

VILLE DE 7 800 HABITANTS

Pour une relation à l'enfant plus créative et respectueuse, la municipalité a lancé une campagne de formation à la non-violence pour tous les acteurs Enfance et Jeunesse de la ville (animateurs, directeurs de centres de loisirs, personnels des crèches et enseignants des écoles primaires et secondaires). Objectif principal: améliorer l'offre en matière de prévention de la violence et la promotion du respect de l'autre. Plusieurs axes ont été déclinés: savoir réguler les conflits de manière constructive; savoir faire face aux situations d'agressivité avec les publics jeunes; favoriser le développement des compétences relationnelles chez les jeunes et enfin initier la mise en place d'un groupe de travail et d'une dynamique locale pour l'éducation à la régulation non-violente des conflits. Les ateliers de travail se sont succédés avec des apports théoriques, des échanges pratiques et des mises en situation sous forme de théâtre-forum. Une partie de la formation a également été réservée à l'élaboration de projets au sein des structures des participants.

Du coaching pour collégiens

VILLE DE 8 000 HABITANTS

Pour lutter contre le décrochage scolaire et venir en aide aux collégiens en souffrance, la Ville soutient des « Ateliers positifs » au sein de son collège. Le principe: un animateur référent, rémunéré par la commune, intervient au collège pour accompagner les adolescents en souffrance ou en difficulté scolaire. Ni psychologue, ni éducateur et encore moins moraliste, l'animateur se place comme un médiateur donnant des clés et des outils à ces jeunes pour qu'ils vivent mieux dans leur quotidien, en utilisant les techniques de dynamique de groupe, de travail sur soi et des jeux de rôle. Ces ateliers s'adressent à des collégiens de 4ème, volontaires ou envoyés par le chef d'établissement, et se déroulent en 12 séances réparties sur l'année avec pour objectif regagner la confiance en soi et repartir sur le chemin de l'école.



Une unité d'accueil des mineurs victimes de délinquance

VILLE DE 56 637 HABITANTS

En collaboration avec le Tribunal de grande instance et une association locale, la Ville a favorisé la création d'une unité d'accueil pour les enfants victimes de violences (AMIV) au centre hospitalier installé sur la commune. Cette unité permet de recueillir la parole de l'enfant victime dans les meilleures conditions de prise en charge psychologique et médicale. Cet accueil se fait en un seul et même lieu sécurisant et adapté pour l'enfant, avec un personnel spécifiquement formé à ce type de prise en charge, tout en accélérant le traitement des procédures.

Protéger les enfants, même les plus éloignés de son territoire

VILLE DE 67 000 HABITANTS

Le Ville a inséré une clause sociale dans la passation de ses marchés de fournitures scolaires contre le travail des enfants dans les entreprises.



FICHE 5

30

PARENTALITÉ

« L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. »

Préambule de la Convention internationale des droits de l'enfant.

La parentalité fait référence à la manière d'exercer les fonctions de parent, en d'autres termes, ce que les parents font avec leurs enfants et ce qu'ils leur apportent.

Elle se concentre sur le lien parent-enfant et sur la capacité des parents à remplir leur rôle pour le développement et l'épanouissement de l'enfant. Or, le comportement des parents est bien souvent le reflet de l'environnement social dans lequel se déroule la relation parent-enfant. Bien que les parents aient la volonté d'assurer leur rôle au mieux, ils peuvent être confrontés à des situations délicates qu'ils ont des difficultés à gérer à un moment ou à un autre. Certains parents peuvent aussi se trouver dans des conditions difficiles pour des raisons économiques, sociales ou personnelles. Les différents stress auxquels sont confrontées les familles ont un impact direct sur la parentalité. L'appui à la parentalité fait partie intégrante de la politique de la famille, fondement de la société et du bien-être de l'enfant. Elle s'inscrit dans un contexte donné et doit notamment chercher à influencer sur l'ensemble des facteurs extérieurs qui déterminent la qualité de la parentalité.

Soutenir les parents dans leur rôle vis-à-vis des enfants est un axe fondamental d'une Ville amie des enfants. Il s'agit de faciliter, en particulier par des services de soutien, des programmes d'éducation des parents, et un cadre de vie adapté, l'exercice par les parents de leurs responsabilités. La proximité et la connaissance du terrain sont des facteurs essentiels de réussite. C'est donc bien au niveau local que cet appui doit s'exercer.



Qu'en disent les parents ?



33 %

seulement des parents déclarent avoir accès à un lieu où l'on prend en charge les bilans et problèmes médicaux de leur enfant.



31 %

seulement des parents savent qu'il existe un lieu où l'on peut les conseiller, les accompagner dans leur rôle de parents.



37 %

seulement des parents ont reçu des conseils relatifs à la santé de leur enfant, à sa nutrition, à son développement ou à sa sécurité.

Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 3450 parents.



Parentalité et droits de l'enfant

Comme l'exprime le préambule cité ci-dessus, le rôle de la famille et des parents est reconnu dans la Convention internationale des droits de l'enfant comme le fondement des droits de l'enfant. La Convention consacre à la fois la place primordiale des parents dans la réalisation des droits des enfants et le devoir de l'État de les soutenir¹. Elle affirme que la responsabilité d'élever les enfants incombe « au premier chef » aux parents et souligne la responsabilité commune des deux parents à cet égard. Elle reconnaît aussi l'obligation de respecter les droits des parents de guider l'enfant dans son développement et son épanouissement, posant ainsi les jalons de l'intimité familiale et des limites de l'intervention de l'État.

La Convention pose également une obligation générale pour les pouvoirs publics de soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités. Ils se doivent d'offrir en cas de besoin une assistance matérielle et des programmes d'appui. Il s'agit aussi de mettre en place des structures d'accueil pour les enfants et d'aider les parents qui travaillent en assurant des modes de garde pour les enfants. **La parentalité est donc au cœur de la réalisation des droits des enfants.** Bien entendu, la Convention prévoit aussi des dispositions pour la protection des enfants, séparés de leur famille, soit par des événements particuliers, soit parce que c'est dans leur intérêt supérieur.

¹ Il est important de souligner que la Convention a une acception large du terme "parents", qui inclut les représentants légaux et le cas échéant les membres de la famille élargie ou de la communauté selon la coutume qui jouent un rôle majeur dans l'éducation de l'enfant.



Les dimensions de la parentalité

La notion de parentalité est complexe et recouvre de multiples dimensions qui se recoupent. L'idée générale d'une « parentalité positive » est celle du soutien des parents à l'épanouissement de l'enfant et leur rôle de garants de son intérêt supérieur.

D'un point de vue général, la parentalité englobe :

Une dimension relationnelle, qui passe par la transmission de l'amour parental, lui-même source de sécurité affective, de stabilité et d'attachement. La parentalité implique d'être à l'écoute des enfants, d'être réceptif à leurs problèmes, de leur démontrer de l'affection et de leur porter un regard positif.

Une dimension pratique. Les parents ont le devoir de pourvoir aux besoins des enfants, de leur prodiguer les soins nécessaires, de garantir leur accès à l'éducation, et d'assurer leur protection entre autres. Les parents sont en première ligne pour la prévention des comportements à risque.

Une dimension spirituelle, marquée par les objectifs de l'éducation, l'inculcation de certaines valeurs, et la transmission d'un héritage culturel familial. Il s'agit de guider l'enfant dans son développement psychologique, moral et spirituel tout en fixant certaines limites. Cette dimension implique aussi pour les parents de jouer un rôle de modèle et d'enseigner aux enfants les règles du comportement en société.



La parentalité positive soutient le parent pour l'épanouissement de son enfant.



Parentalité Approches pratiques

L'appui à la parentalité se traduit par l'action visant à favoriser et à faciliter une relation éducative et affective harmonieuse et apaisée entre parent(s) et enfant(s). Elle fait référence au soutien à la fonction parentale en visant à ce que tous les parents en difficulté et/ou en questionnement dans l'exercice de cette fonction soient écoutés et accompagnés sans aucune distinction. Pour être efficaces, ces initiatives doivent prendre en compte les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les parents, dans des circonstances données. Elles doivent aussi respecter les parents et les enfants comme acteurs à part entière et leur volonté de rester maîtres de leur propre vie.

Les approches de la Ville en la matière viennent compléter les autres dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la famille en offrant une grande proximité et accessibilité. C'est pourquoi elles sont principalement centrées sur les services :

L'ANALYSE DE LA SITUATION : IDENTIFICATION DES FAMILLES CONCERNÉES ET DES BESOINS.

L'identification des enfants et /ou des parents qui ont besoin d'un soutien particulier peut se faire dans les structures d'accueil, crèches, chez les assistantes maternelles, les ALSH, et les écoles, grâce aux assistantes sociales. Pour cela, les agents en contact avec les enfants doivent être formés à la reconnaissance et à la prise en main des situations difficiles. Les besoins des familles identifiées, grâce à des études, rencontres, consultations, analyse des besoins sociaux (ABS), et diagnostics quantitatifs doivent ensuite être évalués afin d'apporter des réponses calibrées.

LA MISE EN PLACE DE CENTRES ET DE SERVICES d'appui dont les fonctions associent l'information et le conseil, dans une optique de prévention et de traitement. Ces services peuvent inclure notamment la préparation à la naissance, les informations sur le développement physique et psychologique de l'enfant, la promotion de comportements sains, le conseil pour toutes les difficultés que peuvent rencontrer les parents, y compris la violence domestique, et des programmes spécialisés pour les parents dont les enfants ont des problèmes d'addiction. Il s'agit d'assurer un accompagnement personnalisé.

LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION À L'INTENTION DES PARENTS.

Ces programmes peuvent être mis en place dans le cadre des centres spécialisés mentionnés ci-dessous, dans les écoles et les crèches, mais aussi au moyen d'outils de communication, via internet ou lors de manifestations de sensibilisation organisées par la Ville. Ces programmes doivent aussi permettre d'orienter les parents vers les aides disponibles.

Les parents en questionnement doivent être écoutés et accompagnés.

L'IMPLICATION DES PARENTS ET DES ENFANTS.

Des structures municipales de concertation avec les parents peuvent être mises en place afin d'aiguiller l'action de la Ville dans ce domaine. De même, les consultations avec les enfants doivent inclure les problématiques liées aux relations familiales. Par ailleurs, les groupes de rencontres entre parents leur permettent d'échanger leurs expériences et de se soutenir mutuellement sans crainte d'être jugés. Certaines actions ciblées, comme les moments de loisir communs parents-enfants, favorisent les temps d'échange de qualité.

LES SERVICES ET PROGRAMMES DESTINÉS AUX PUBLICS PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES.

Il s'agit de s'assurer que les familles en situation difficile, en raison de la pauvreté mais aussi de la langue et de la culture ou du fait qu'un enfant est porteur de handicap, puissent avoir accès à un appui et une information avec des outils adaptés (traduction des documents, prise en compte des aspects culturels, etc.).



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Les parents ont des questions, la Ville des réponses

VILLES DE 283 000 HABITANTS ET 5274 HABITANTS

Chaque année, depuis cinq ans, la Ville organise « Questions de Parents ». Une semaine d'ateliers, de conférences et de rencontres autour de la parentalité. Cet événement a été conçu pour répondre au mieux aux interrogations des familles, à leurs préoccupations et à leurs besoins d'informations. En partenariat avec les associations et les professionnels, la Ville met tout en œuvre pour accompagner les parents et grands-parents et les aider à remplir

pleinement leurs rôles. Les priorités : réussite éducative, conciliation des temps, qualité de la vie familiale, développement de l'enfant, épanouissement et émancipation, justice et cohésion sociale.

Le Centre social municipal de l'autre Ville, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du département, a mis en place un espace de rencontre et de paroles pour les parents de jeunes enfants. Deux fois par mois, les parents accompagnés de leurs enfants, se retrouvent au centre de loisirs de la Ville, avec deux professionnelles de la petite enfance. Ces rencontres n'ont pas de vocation thérapeutique, mais sont surtout là pour permettre aux parents de partager leurs expériences similaires ou singulières.



Un dispositif complet de soutien à la parentalité

VILLE DE 27 570 HABITANTS

La Ville a mis en place un dispositif de soutien à la parentalité dans le cadre du programme de réussite éducative. De nombreux ateliers parents/enfants sont proposés soit au sein des écoles maternelles de la ville, soit au sein d'un espace gratuit spécifiquement dédié aux relations parents/enfants. Des professionnels de la famille et de l'enfance accompagnent les parents dans leurs multiples missions. Dans certains cas, des rencontres ont lieu au domicile même des parents pour effectuer un travail du lien parents/enfants. Des groupes de paroles sont également animés par une formatrice en relations humaines et des ateliers FLE (français langues étrangères) sont organisés pour les parents qui rencontrent des difficultés à s'exprimer et comprendre le français.

Ville pilote de la parentalité

VILLE DE 10 000 HABITANTS

La Ville a été choisie par l'INPES comme ville pilote pour l'implantation d'un nouveau programme de soutien aux familles et à la parentalité en France. La particularité de ce programme de soutien aux familles, reconnu et mis en œuvre dans plus de 17 pays (Canada, Suède, Italie, Espagne, ...), est d'impliquer à la fois les parents et les enfants au sein d'ateliers ludiques et pratiques. Il a pour objectif d'aider préventivement les parents à exercer leur rôle d'éducateur, à mettre en place un « climat familial » positif et à améliorer le comportement des enfants. Il repose essentiellement sur le dialogue, la responsabilité, la coopération plutôt que l'autorité et l'obéissance.



Créer une « École des parents »

VILLE DE 46 400 HABITANTS

Parce qu'il n'est pas toujours facile d'être parent, la Ville a créé une « École des parents » pour les aider à trouver des réponses et des outils dont ils ont besoin. À travers un cycle annuel de conférences, animées par des psychologues, les familles trouvent un accompagnement et apprennent à comprendre les maux parfois complexes qui touchent leurs enfants ou leurs adolescents. L'École des parents aborde des thèmes répondant aux préoccupations des nombreuses familles tels que « Joies et contraintes de la fonction parentale », « Le jeu, expérience fondatrice pour l'enfant », « Du manque de concentration à l'hyperactivité » ou « La sexualité à l'adolescence ». Pour compléter le cycle de conférences, des rencontres gratuites avec des thérapeutes sur les relations parents/adolescents sont mises en place une fois par mois en soirée.





FICHE 6

SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 1946.

La santé de l'enfant et son développement physique constituent des aspects essentiels de son bien-être (voir fiche 1). La santé représente aussi un enjeu important pour la communauté sur le plan économique et social. La santé n'est pas limitée à la dimension physique mais inclut aussi la dimension psychique. Toutefois, ce dernier aspect étant traité dans d'autres fiches, cette fiche porte principalement sur le bien-être physique.

Un cadre de vie permettant à l'enfant de grandir en bonne santé s'apprécie notamment au regard de la place de l'hygiène dans l'environnement et les gestes quotidiens, d'une alimentation saine et équilibrée, et de pratiques saines (activité physique, non-consommation d'alcool, tabac ou substances illicites, etc.). La santé de l'enfant est donc tout autant liée à la disponibilité des services de santé qu'à une information et un cadre de vie adaptés. En outre, des études ont montré que le niveau de santé est déterminé non seulement par des éléments physiques et biologiques mais aussi par des facteurs sociaux. La Ville joue donc un rôle important dans la promotion de la santé des enfants et des jeunes. Outre les compétences qui lui sont attribuées dans ce domaine, la Ville dispose de divers outils pour assurer un environnement sain.

La Ville amie des enfants prend en considération les multiples dimensions du cadre de vie qui ont une influence sur la santé des enfants, qu'il s'agisse de la pollution, de la salubrité des logements, des campagnes d'information, des infrastructures permettant une activité physique, des repas servis à la cantine ou encore de l'accompagnement des parents. Elle agit résolument dans le cadre de ses compétences afin de permettre aux enfants de grandir en bonne santé sur son territoire.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?



7%
des enfants et des adolescents disent ne pas manger tous les jours de la viande ou du poisson.



8%
des enfants et des adolescents disent ne pas manger tous les jours des fruits et des légumes frais.

27%
des enfants et des adolescents n'ont pas d'hôpital à proximité de chez eux.



16%
des enfants et des adolescents déclarent ne pas aller régulièrement chez le dentiste.

61%
des 13/18 ans se sont déjà vu proposer de consommer de la drogue.

26%
des enfants et des adolescents déclarent qu'on leur a déjà fait du mal dans leur quartier.

17%
des 13/18 ans déclarent ne pas avoir été sensibilisés aux dangers de la cigarette.

19%
des 13/18 ans déclarent fumer.



Santé, hygiène, alimentation et droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît le droit de l'enfant de « jouir du meilleur état de santé possible ». Ce droit est à mettre en relation avec le principe transversal du droit à la vie, à la survie et au développement, que les États doivent également assurer « dans toute la mesure du possible ». La double référence au « possible » indique la limite de la capacité des autorités d'influencer certains déterminants, notamment biologiques. Les pouvoirs publics ont donc ici principalement une obligation de moyens, par la mise en place d'une batterie de mesures visant à assurer la réalisation du droit à la santé. La portée de cette obligation est toutefois particulièrement large puisque les facteurs qui déterminent la santé de l'enfant sont multiples et combinent des aspects biologiques, mais aussi et surtout environnementaux, sociaux, économiques et culturels (voir ci-dessous).

Les mesures prévues dans la Convention concernent au premier chef **l'accès universel aux services de soins ainsi que la lutte contre la maladie et la malnutrition, les informations sur la santé et la nutrition de l'enfant y compris l'hygiène et la salubrité de l'environnement, et les soins préventifs**. Une attention particulière est portée à l'accès des enfants en situation de handicap à des soins spéciaux. Le droit à la santé est intimement lié au droit à un niveau de vie suffisant. Dans ce cadre, la Convention oblige notamment les États à apporter le soutien nécessaire aux parents pour assurer aux enfants une alimentation suffisante et appropriée. La CIDE souligne en outre le rôle des médias pour **l'accès des enfants à une information et à des matériels appropriés** visant à promouvoir son bien-être et sa santé. Le partenariat des pouvoirs publics avec les médias pour la promotion d'une vie saine constitue donc un instrument important de la réalisation du droit à la santé.



Les dimensions de la santé, de l'hygiène et de l'alimentation

La santé est le résultat d'une myriade de facteurs divers qui se conjuguent. Nombre d'entre eux sont bien sûr d'origine biologique ou génétique. Cependant, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mis en lumière ce qu'elle appelle « les déterminants sociaux de la santé ». Cette notion fait référence aux circonstances dans lesquelles les individus naissent et évoluent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie. Or, ces conditions sont le fruit de forces politiques, sociales et économiques – qui expliquent en réalité en grande partie les inégalités existantes en matière de santé.

37



Le droit à la santé pour tous passe par l'amélioration des conditions de vie quotidiennes.

Afin de permettre la réalisation du droit à la santé pour tous de manière égale, l'OMS préconise notamment l'amélioration des conditions de vie quotidiennes. Celles-ci incluent en particulier les investissements en faveur des jeunes enfants, un environnement salubre, la protection sociale et des soins de santé universels. En s'appuyant sur ces recommandations, on peut distinguer plusieurs dimensions importantes pour l'action de la municipalité en faveur de la santé, de l'hygiène et de l'alimentation :

- **L'environnement** joue un rôle capital en matière de santé, notamment pour les enfants plus vulnérables aux maladies et infections. L'environnement inclut de nombreux aspects, en particulier la lutte contre la pollution et le contrôle sanitaire au sens large.
- La promotion de **comportements sains** implique à la fois la sensibilisation du public aux gestes quotidiens qui améliorent la santé et la prévention de comportements nuisibles, et la mise en place d'infrastructures et d'activités favorisant ces comportements. Elle porte sur les règles d'hygiène permettant de limiter les enfants aux risques de maladies et contamination. Elle concerne l'information et l'incitation à une alimentation équilibrée. Elle implique aussi la lutte contre la consommation de substances néfastes telles que l'alcool, le tabac et les substances illicites. Cela concerne aussi bien les enfants et les jeunes susceptibles d'y avoir accès que leurs parents, notamment les femmes enceintes. La promotion de l'activité physique, que ce soit au quotidien ou par des activités encadrées, est aussi un élément important. Enfin, la lutte contre la violence physique et morale est une dimension significative de la promotion d'un environnement sain.
- La salubrité des **logements** est un élément majeur pour la santé des enfants. La Ville doit assurer un contrôle régulier des logements dont elle a la charge, opérer les interventions et réparations nécessaires, et sensibiliser le public sur les risques liés au logement pour la santé des enfants.

- Les **services** prodiguant des soins et des conseils sont un maillon essentiel de la promotion de la santé au sein de la Ville. Beaucoup d'entre eux, services sociaux, accompagnement des parents, écoles, médiathèques etc. ont vocation à transmettre des informations, mais aussi dans certains cas à identifier des problèmes touchant les enfants. Il est donc important que le personnel soit formé à reconnaître des problèmes d'ordre sanitaire et à orienter les familles de manière adéquate. Par ailleurs, certaines infrastructures sont nécessaires (stades, espaces verts, aménagement urbain).



Santé, hygiène, alimentation

Approches pratiques

La Ville Amie des Enfants utilise ses compétences en matière sanitaire dans toute leur ampleur afin de promouvoir la santé des enfants sur son territoire. Les approches pratiques prennent en compte les problèmes spécifiques touchant les enfants, et non uniquement les mesures sanitaires applicables à tous.

ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET INTÉGRATION DE LA DIMENSION ENFANCE DANS LA POLITIQUE SANITAIRE DE LA VILLE

Un bilan de la situation sanitaire dans la Ville et des principaux sujets de préoccupation concernant la santé des enfants est un premier pas important. Les données sur la prévalence des maladies, allergies, surpoids, consommation de certaines substances etc. permettent de faire un état des lieux de la situation. Ces données doivent être ventilées autant que possible par âge, sexe, quartier et milieu socio-économique entre autres. Le bilan inclut une analyse des causes possibles et des recommandations pour y remédier. La politique sanitaire intègre la spécificité de l'enfance.

ACTIONS PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT (VOIR FICHE 1)

La Ville peut prendre diverses mesures afin d'assurer un cadre de vie propice au développement sain de l'enfant.

- Lutte contre la pollution notamment à proximité des habitations et des endroits où vont les enfants, comme les écoles ou les aires de jeux. La lutte contre la pollution comprend entre autres la régulation des nuisances liées au trafic (déviations, limitations de vitesse, espaces piétons) et la limitation des émanations toxiques diverses (usine, agriculture, antennes téléphoniques relais etc.).

- Hygiène dans l'environnement. La Ville s'assure que ses compétences en matière d'hygiène dans l'environnement prennent en considération les besoins des enfants, en particulier pour le ramassage des ordures (collecte, poubelles dans l'espace public, fréquence de ramassage, traitement des déchets); le contrôle des animaux ou insectes qui peuvent porter des maladies ou présenter un danger pour les enfants; la qualité de l'eau, qu'il s'agisse de l'eau destinée à la consommation ou des points d'eau par un contrôle fréquent et des mesures adéquates; et l'hygiène alimentaire, par le contrôle des commerces et restaurants.

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

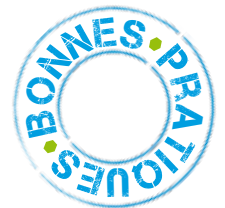
On l'a vu, les comportements personnels au quotidien sont essentiels pour assurer la santé de l'enfant. Bien que les pouvoirs publics aient une influence limitée à cet égard, ils peuvent promouvoir certaines attitudes. Les messages doivent être appropriés au public concerné et compréhensibles, y compris par des personnes ayant des difficultés avec la langue ou avec l'écrit. L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) met à disposition de nombreux outils de communication. Les campagnes peuvent porter sur les problèmes identifiés lors de l'état des lieux et notamment sur :

L'amélioration du cadre de vie compte tout autant que l'accompagnement, l'information et la prévention.

- L'importance d'une visite médicale régulière et de la vaccination.
- Les règles d'hygiène pour les enfants et leurs parents mais aussi le public en général (lavage des mains, hygiène dentaire, ménage, allergènes etc.). Le rôle de l'école dans l'enseignement de l'hygiène personnelle est primordial.
- L'importance d'une alimentation variée, équilibrée, et appropriée à l'âge de l'enfant – mais aussi l'information pratique sur les aliments et les moyens de préparer un repas nutritif à faible coût. Cette dimension peut être intégrée dans le cadre de l'accompagnement des parents, notamment en difficulté (voir fiche 5). La Ville doit aussi s'assurer que les repas servis pour la restauration scolaire reflètent ces exigences.
- La lutte contre la consommation d'alcool, de tabac et autres substances néfastes.
- L'encouragement à l'exercice physique par des aménagements urbains invitant à l'activité (trottoirs, pistes cyclables, parcours pédestres, stades et aires de jeux), l'offre d'activités sportives encadrées, et la sensibilisation à son importance pour la santé (voir fiche 9).
- La lutte contre la violence, qui a un impact sur la santé physique et mentale (voir fiche 4).

DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

La politique de la santé implique de multiples acteurs avec lesquels la Ville peut travailler : Ministère de la Santé, INPES, Conseil Général, groupes professionnels (médecins, infirmiers), IRSA, IREPS, ASV, Services civiques, Unicités, mais aussi le réseau associatif au sein de la Ville qui peut jouer un rôle primordial dans l'information et la détection des problèmes grâce à sa proximité avec la population.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Du bio et du bon à tous les repas

VILLE DE 34 800 HABITANTS

La qualité de la nutrition est l'une des clés du bien-être et de la santé. Comme les réflexes s'acquièrent au plus jeune âge, la Ville a mis en place une démarche éducative et de qualité pour les repas servis dans les écoles : des viandes labellisées non-surgelées et d'origine française, des légumes provenant de maraîchers de la région, de même pour les laitages et du pain bio servi à tous les repas. Sur les cinq composants d'un repas, au moins un est issu de l'agriculture biologique en plus du pain bio. Les enfants des centres de loisirs sont régulièrement impliqués dans la constitution des menus. Après une visite des cuisines et une dégustation des plats, chaque enfant note ses préférences et discute avec ses camarades du futur menu de fin d'année scolaire ou du repas de Pâques. Ces échanges ont lieu environ une fois par trimestre. Les enfants du Conseil



municipal donnent également leur avis à la commission des menus.

Pour compléter l'implication des enfants et des parents dans la démarche, la Ville a également déployé un site dédié à la restauration scolaire. Des informations pratiques destinées aux parents avec des conseils de nutrition, des idées recettes et le paiement en ligne sont proposées. Un espace enfant est présent avec des jeux et des quiz pour apprendre à manger sainement tout en s'amusant. Les enseignants sont de la partie avec une rubrique qui leur propose des contenus et des animations pédagogiques sur le bien manger.



Le centre municipal de santé est une priorité municipale

VILLE DE 34 800 HABITANTS

La Ville a mis en place depuis la fin des années 1960 un centre municipal de santé garantissant l'accès aux soins et la prévention pour tous dans le cadre de consultations de médecine générale, dentaires et paramédicales. Des vaccinations gratuites ont lieu une fois par semaine pour les plus de 6 ans grâce au partenariat avec le Conseil général. Des actions spécifiques sur l'équilibre alimentaire et la prévention de l'obésité, la lutte contre le VIH/SIDA, les infections sexuellement transmissibles ou encore les diverses formes de dépendance ont également été mise en place. Pour information, la Ville dépense 1,9 millions d'euros en coût de fonctionnement (montant 2012).

L'épicerie sociale innovante propose une permanence santé

VILLE DE 11 700 HABITANTS

La Ville a ouvert une épicerie sociale qui propose à ses habitants en situation de précarité, une aide alimentaire d'urgence, une assistance à la gestion du budget, un soutien à l'insertion vers l'emploi et des activités créatives. Mais le plus de cette épicerie pas comme les autres : une permanence d'accès aux soins et à la santé (PASS) de l'hôpital, situé dans la Ville voisine, qui se tient deux fois par mois. Pour cette action, la ville a obtenu le prix de l'innovation sociale locale en 2008. Ce lieu de proximité de soins au sein de l'épicerie sociale permet de dédramatiser l'accès à la santé pour les familles fragilisées et leurs enfants.

Le petit-déjeuner est offert

VILLE DE 57 000 HABITANTS

Depuis la rentrée scolaire 2003-2004, la Ville propose un petit déjeuner pour les enfants de toute petite et petite section dans une école maternelle. Un sondage avait permis de découvrir que de nombreux enfants arrivaient le matin en ayant bu un verre de soda ou mangé un chewing-gum. Les enfants confiaient ne pas avoir le temps de prendre un petit déjeuner avant la classe. La Ville a ainsi décidé de mettre en place une collation de 8h50 à 9h20 dans une salle de l'école. Les enfants peuvent s'y rendre, « à la demande », s'ils ont faim. Les aliments proviennent de la restauration scolaire (fromage, pain, yaourts, biscuits, fruits...) ou sont apportés par les parents. Cette initiative permet à tous les enfants de ne pas être distraits par la faim. Ils attendent ainsi plus facilement l'heure du déjeuner. Pendant les vacances scolaires, les centres de loisirs prennent le relais et proposent la collation à toutes les sections.

Un espace santé anonyme et gratuit pour les jeunes

VILLE DE 113 236 HABITANTS

Totalement libre, anonyme et gratuit, l'Espace Santé Jeunes s'adresse aux 12-25 ans. Ils peuvent y trouver de la documentation et bénéficier, sans rendez-vous, de conseils confidentiels par des professionnels de santé. Ces mêmes professionnels peuvent recevoir individuellement pour un soutien ou des conseils personnalisés sur des questions touchant leur quotidien : bien-être et hygiène de vie, accès aux droits, équilibre alimentaire, conduites à risques, contraception, vie amoureuse, consommations de drogue...





Sensibiliser et informer sur la cyberdépendance

VILLE DE 50 200 HABITANTS

La Ville a organisé un Forum Santé sur le thème « La cyberdépendance : sensibilisation des parents et des adolescents à l'utilisation excessive du jeu ». Les objectifs : sensibiliser les adolescents et leurs parents, sans dramatiser, sur l'utilisation excessive d'Internet, des jeux vidéo et des téléphones portables ; alerter les parents aux excès et leur donner des points de repères dans la gestion et l'utilisation de ces nouvelles technologies.

La transversalité pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des adolescents

VILLE DE 16 000 HABITANTS

Afin de développer la prévention des adolescents, la Ville a mis en place un maillage territorial associant les professionnels de santé, l'hôpital, la ville, l'État (Education nationale, Justice, Assurance maladie, Action sociale) et le secteur associatif.

Organiser des actions de prévention en direction des adolescents

VILLE DE 34 800 HABITANTS

Durant une année scolaire, le service Jeunesse et Loisirs de la Ville a mené une action de sensibilisation aux risques auditifs des musiques amplifiées dans les trois collèges, les deux lycées, le Conservatoire municipal et la MJC de la commune. Au programme : un concours d'affiches et de slogans sur les risques auditifs pour lancer une campagne d'information à travers la Ville, un spectacle pédagogique sous forme de concert avec mise en situation, des tests auditifs et de dépistage et un stand d'informations lors de la Fête de la Musique.

L'Atelier Santé Ville agit contre les inégalités sociales et territoriales de santé

ARRONDISSEMENT DE 132 800 HABITANTS

Après avoir identifié les problèmes et les besoins en santé des habitants d'un quartier, la Ville en lien avec les services du Conseil général ont souhaité mettre en place un Atelier Santé Ville dans le but de territorialiser les actions de prévention santé. Les axes prioritaires de travail de l'Atelier Santé Ville sont la santé des femmes et des enfants âgés de 13 à 18 ans. Pour les jeunes, des animations de quartiers sont régulièrement organisées (fête, barbecue, spectacles) en présence de professionnels qui les informent sur les conduites à risque et les addictions lors de moments festifs : VIH/Sida, maladies sexuellement transmissibles, alcool, tabac, drogues... Pour les femmes, des visites de structures de santé sont régulièrement organisées pour leur expliquer leur fonctionnement et leur présenter les personnels à leur écoute.



FICHE 7

42

HANDICAP

« Existe-t-il un seul enfant qui n'aspire pas à être pris en compte et à voir ses dons et ses talents reconnus ? Non. Tous les enfants ont des espoirs et des rêves – y compris les enfants handicapés. Et tous méritent d'avoir les mêmes chances de réaliser leurs rêves... La voie à suivre sera semée d'embûches. Mais les enfants n'acceptent pas les restrictions inutiles. Nous non plus. »

Anthony Lake, Directeur exécutif de l'UNICEF. Rapport « La situation des enfants dans le monde 2013 ».

Les enfants en situation de handicap souffrent de multiples formes d'exclusion et de discrimination.

La société, qu'il s'agisse des enseignants, des décideurs politiques, ou de leurs pairs comme le montre la consultation ci-dessous, a souvent tendance à sous-estimer de manière significative leurs capacités et à reléguer cette question au bas de leur liste de priorités. Pourtant, les barrières auxquelles font face les enfants en situation de handicap sont en général davantage liées à leur environnement qu'à une déficience qui leur est propre. C'est là la différence principale entre la notion d'incapacité comme limitation fonctionnelle et celle de handicap, qui désigne le rapport entre la personne concernée et son milieu.

C'est pourquoi le rôle de la Ville est primordial pour l'inclusion sociale des enfants handicapés. La Ville offre à l'enfant son environnement immédiat, son cadre de vie. Or, le cadre de vie dans une Ville amie des enfants doit permettre le bien-être et le développement de tous les enfants, sans exception. Il doit pour cela assurer la prise en compte de ceux qui risquent le plus de rester en marge de la société, en prévoyant les aménagements nécessaires.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?

12%

des enfants et des adolescents pensent que les enfants et les jeunes handicapés ne peuvent pas être accueillis à l'école, au collège ou au lycée dans leur ville.



33%

des enfants et des adolescents affirment qu'il n'existe pas d'aire de jeux pour enfants en situation de handicap dans leur ville.

19%

des enfants et des adolescents déclarent que dans leur ville, les enfants et les jeunes handicapés ne peuvent pas aller facilement au théâtre, à la médiathèque, à la piscine...



Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 22 495 enfants et adolescents.

43



Handicap et droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant souligne le droit des enfants handicapés de mener une vie pleine et décente, et de bénéficier de conditions garantissant leur dignité, leur autonomie et leur participation active à la société. Elle interdit explicitement toute discrimination fondée sur l'incapacité. Les pouvoirs publics ont l'obligation de pourvoir aux besoins particuliers des enfants handicapés – cette aide devant être autant que possible gratuite – et d'apporter un soutien aux familles concernées.

Un autre texte est d'une importance capitale en la matière : la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées de 2006. Elle aussi insiste sur la jouissance par les enfants handicapés de tous leurs droits et libertés, à égalité avec les autres enfants. Aussi bien la CIDE que la Convention sur les droits des personnes handicapées accordent une importance particulière à la participation active des enfants et à leur droit d'exprimer leur opinion, et de bénéficier pour ce faire d'une aide adaptée. Ces instruments se concentrent sur la nécessité de prendre des mesures pour donner aux enfants handicapés des chances égales dans la vie.

Cette égalité passe par la notion **d'inclusion**, qu'il faut distinguer de celle **d'intégration**. L'intégration consiste à faire accéder les enfants en situation de handicap à un cadre déjà existant, sans vraiment changer ce cadre. Par exemple, admettre des enfants handicapés dans des écoles dites classiques. L'inclusion va plus loin et exige que la conception et la

gestion du cadre assurent aux enfants handicapés des aménagements et du matériel scolaire appropriés. Cela passe notamment par un apprentissage de qualité et des activités récréatives partagées.



Les dimensions de l'inclusion des enfants en situation de handicap

Les obstacles à l'inclusion des enfants en situation de handicap sont liés à leur environnement. Il peut s'agir de barrières physiques au sens large. On fait référence ici à la nécessité d'assurer l'accessibilité des infrastructures dans la ville et des services municipaux (sport, culture, loisirs, éducation, modes de garde). Il peut aussi s'agir de barrières liées aux attitudes négatives et aux idées reçues, notamment sur les capacités de ces enfants, menant à la stigmatisation et à l'exclusion sociale.

Au niveau de la ville, différentes dimensions doivent guider l'action pour l'inclusion des enfants en situation de handicap:



Pour viser l'inclusion des enfants en situation de handicap, la ville doit lever les barrières physiques et lutter contre les idées fausses.

44

LA PARTICIPATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

à la politique de la Ville, à l'adaptation de leur environnement et à tout autre sujet les concernant, est primordiale.

LA TRANSVERSALITÉ

Les politiques visant à promouvoir l'inclusion des enfants handicapés concernent plusieurs secteurs et différents métiers. Il s'agit donc de s'assurer que la question du handicap soit prise en compte dans la planification de la Ville et toutes ses activités, qu'elles soient éducatives, sociales ou culturelles. La transversalité implique aussi que les politiques concernant spécifiquement les personnes handicapées prennent en considération les questions spécifiques aux enfants.

L'ACCESSIBILITÉ (VOIR AUSSI FICHE 2)

L'accessibilité est une composante centrale de l'inclusion et de la capacité des enfants handicapés de jouir des services et activités comme tous les enfants. C'est une condition primordiale de l'égalité des chances. L'accessibilité appelle non seulement des aménagements physiques (rampes, ascenseurs, marquages en relief) mais aussi des dispositifs spécifiques notamment de communication pour les personnes ayant un handicap sensoriel.

L'APPROCHE INDIVIDUALISÉE

Chaque enfant handicapé a des aptitudes, des sensibilités, des besoins et des aspirations qui lui sont propres, en fonction de sa situation. Les services mis en place doivent donc combiner une approche personnalisée avec l'objectif d'inclusion.

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET LE CHANGEMENT SOCIAL

Il s'agit ici de répondre à la discrimination et à la stigmatisation dont sont victimes les enfants handicapés dans la vie de tous les jours à cause de l'attitude de leur entourage. La Ville a un rôle à jouer dans l'information des habitants et leur prise de conscience de la question du handicap et des préjugés qui peuvent blesser les enfants handicapés, les priver de certaines opportunités sans raison, les empêcher de voir leur opinion entendue, et affecter leur estime de soi.

LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES AGENTS

Les agents municipaux sont tout autant concernés que le grand public par la force des préjugés. Cependant, ils jouent un rôle particulier dans la Ville Amie des Enfants, y compris des enfants handicapés. D'une part, ils représentent la municipalité et à cet égard, personnifient son caractère accueillant et inclusif, quel que soit leur rôle. D'autre part, certains agents sont plus particulièrement en contact avec les enfants et doivent être équipés des compétences nécessaires pour s'occuper des enfants en situation de handicap.

L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES PARENTS (VOIR AUSSI FICHE 5)

Les parents d'un enfant en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés particulières. Ces difficultés peuvent être d'ordre pratique lorsque certains services ou leur logement ne sont pas accessibles. Elles peuvent être financières si l'enfant a besoin de soins, d'une scolarisation, d'aménagements spécifiques et onéreux. Elles peuvent aussi concerner l'accompagnement nécessaire dans le développement d'un enfant en situation de handicap qui peut représenter une source de stress dans la vie familiale. Les services offerts aux parents doivent donc incorporer ces différents aspects par un soutien pratique, psychologique et financier.

LA DISPONIBILITÉ DES VOIES DE RECOURS

Les enfants en situation de handicap qui rencontrent un obstacle à leur inclusion dans la ville doivent avoir le moyen de faire valoir leurs droits. Pour cela, l'existence d'un médiateur ou autre mécanisme habilité à recevoir et traiter les requêtes individuelles et les encourageant par des moyens adaptés est essentiel.



Inclusion des enfants handicapés Approches pratiques

45

À partir des différents types de handicap recensés dans les communes, toute une palette d'actions est susceptible d'être mise en œuvre : une amélioration continue de l'accessibilité des bâtiments publics et des aires de jeux, une offre de sport de loisirs ou de compétition adaptés, la mise en place de politiques tarifaires avantageuses (gratuité ou tarifs réduits dans les médiathèques, ludothèques, piscines...), la création de structures spécialisées comme un Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.P.S) pour conseiller et accompagner les parents d'enfants handicapés au quotidien.

La ville doit être astucieuse pour lever les obstacles dans le cadre de ses compétences et au-delà.

C'est une certitude, là où l'État a mis en place un cadre général, on se rend très vite compte que les collectivités locales peuvent astucieusement aider à lever bien des obstacles dans le cadre de leurs compétences mais en allant aussi bien au-delà. Diverses approches peuvent être mises en œuvre :

RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR SUR L'ACCESSIBILITÉ sur le territoire de la commune et l'inclusion des enfants handicapés en milieu scolaire et activités périscolaires. La loi fixe un cadre important qui doit rester le point de départ de l'action de la Ville en ce domaine. La Ville amie des enfants doit viser à aller au-delà des standards minimaux prévus par la loi et aspirer à la meilleure qualité de vie possible pour les enfants en situation de handicap.

DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION POUR L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES AVEC ACTION SPÉCIFIQUE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES, dont la mise en œuvre est soutenue par des commissions d'accessibilité handicap et/ou l'identification d'une personne référente chargée de mission handicap communale.

MISE EN PLACE DE MÉCANISMES DE CONSULTATION avec les enfants handicapés et leurs familles sur les difficultés qu'ils rencontrent et les moyens d'améliorer l'action de la Ville pour leur inclusion.

EXISTENCE DE PROJET PERSONNALISÉ DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES, porté par une commission pluridisciplinaire prenant en compte la situation spécifique de l'enfant et en collaboration avec les autorités départementales qui suivent le dossier.

MISE EN PLACE DE STRUCTURES D'ACCUEIL pour soutenir les familles rencontrant des difficultés.

MISE EN PLACE D'UN NUMÉRO VERT ou d'un mécanisme clairement identifiable permettant aux enfants en situation de handicap, à leurs familles et à toute autre personne intéressée de porter à la connaissance de la municipalité des obstacles qu'ils peuvent rencontrer.

ORGANISATION DE FORMATIONS POUR LES AGENTS appelés à être en contact avec des enfants handicapés, notamment personnel scolaire, animateurs, et services sociaux.

ORGANISATION DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DU PUBLIC, s'attaquant aux préjugés et mettant l'accent sur l'inclusion.

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION ADAPTÉS EN DIRECTION DES ENFANTS HANDICAPÉS, leur permettant de connaître leurs droits et les services disponibles, notamment site internet accessible, documents en braille, LPC (Langue Parlée Complétée) et langue des signes etc.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Une crèche pour enfants polyhandicapés et valides

VILLE DE 122 300 HABITANTS

L'exemple de cette Ville est caractéristique de ce que les Villes amies des enfants mettent en œuvre dans le domaine de l'accueil des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire adapté. La Ville a ouvert en 2011 une nouvelle structure d'accueil du jeune enfant accueillant six enfants polyhandicapés qui partagent le quotidien d'une vingtaine d'autres enfants, leur évitant ainsi l'exclusion et l'isolement. Ce multi-accueil, animé par une équipe municipale composée de professionnels de la petite enfance spécialement formés et de professionnels spécialisés détachés d'un institut médico-éducatif, a pour objectifs de favoriser l'éveil, la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant. Il représente également un atout pour tous les enfants qui évoluent dans un milieu où l'on apprend à connaître l'autre dans le respect des diffé-

rences. Les professionnels de l'établissement ont collaboré à la conception des locaux pour donner à chacun des espaces de vie adaptés à la découverte, aux jeux, à la socialisation, à la propreté. Les enfants polyhandicapés sont accueillis dans les espaces d'activités communs de la crèche avec du mobilier adapté, notamment pour le change. Deux pièces ont été spécialement conçues pour leur prise en charge thérapeutique par des professionnels extérieurs à l'établissement. Les parents de tous les enfants sont accompagnés dans cette démarche. L'équipe de professionnels veille à chaque instant à entretenir l'échange entre les parents d'enfants handicapés ou non. L'idée est de « reconnaître la différence, mais ne pas être indifférent ».



Une charte d'accueil des enfants en situation de handicap et des simulations de vote

VILLE DE 54 215 HABITANTS

La Ville fait progresser la prise en compte du handicap au sein de ses services municipaux en proposant des formations à tous ses personnels accueillant des enfants handicapés. Elle propose une réelle sensibilisation aux situations rencontrées par les personnes en situation de handicap. Agents municipaux et élus sont informés pour mieux comprendre les problématiques quotidiennes des personnes en situation de handicap à travers expositions, représentations théâtrales, projections vidéo, rencontres, mise en situation de handicap... La collectivité a également accompagné cette démarche d'une réflexion sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap et l'élaboration d'une Charte donnant une place à part entière aux familles et aux enfants. Cette charte s'adresse désormais aux professionnels pour lesquels elle est une base de questionnement, de remise en question permanente. Mais elle s'adresse bien sûr aux parents et constitue un outil spécifique de communication et de dialogue avec eux. La Ville va encore plus loin en organisant des simulations de vote pour les jeunes majeurs de l'IME avec des classes ordinaires du collège.



Des animateurs municipaux spécialisés aux côtés des enfants

VILLE DE 113 236 HABITANTS

Afin de privilégier autant que possible l'inclusion en milieu scolaire ordinaire à partir de 3 ans, la ville soutient la mise en place des projets personnalisés de scolarisation dans les écoles maternelles et élémentaires. Elle propose d'employer directement des animateurs municipaux spécialisés si l'Education nationale ne met pas à la disposition de l'enfant un auxiliaire de vie scolaire individualisé (AVSI). Elle met également à disposition des enfants des accompagnateurs pour les conduire au centre médicosocial pendant le temps scolaire pour leurs séances d'orthophonie, de consultations psychologiques ou de psychomotricité. Au-delà du temps scolaire, une vingtaine d'enfants en situation de handicap, scolarisés ou en instituts spécialisés fréquentent les centres de loisirs municipaux. Ils bénéficient du suivi particulier d'une animatrice municipale référente qui aide les autres animateurs à avoir les bonnes attitudes à l'égard des enfants. Un règlement d'accueil spécifique a été rédigé et permet d'assurer de bonnes conditions d'accueil pour chaque enfant.

Ateliers citoyenneté/ handicap dans les écoles

VILLE DE 56 637 HABITANTS

ET VILLE DE 103 605 HABITANTS

Ces deux Villes incitent l'enfant à apprendre et à accepter l'autre dans sa différence. Les enfants, vecteurs d'informations auprès de leurs parents et leur entourage, constituent une cible incontournable pour une approche naturelle pouvant contribuer à changer les comportements et les représentations. Journées ou semaines de sensibilisation au handicap se développent de façon importante dans les Villes amies des enfants. Elles permettent tout à la fois la rencontre et la confrontation. Deux moments parfois difficiles mais très porteurs de sens pour l'enfant dans sa conception de ce qu'est le handicap et ce que sont ses conséquences sur la vie quotidienne. Ces actions permettent d'aborder le handicap dans sa vision théorique mais aussi dans sa réalité grâce à l'intervention en classe d'adultes handicapés. Les enfants sont également directement confrontés au handicap dans des ateliers de mise en situation.

L'enfant en situation de handicap en centre de loisirs ordinaire

VILLE DE 148 900 HABITANTS

La Ville a créé, en partenariat avec la Fédération Loisirs Pluriel, un accueil d'enfants polyhandicapés de 3-13 ans dans un centre de loisirs. Le principe : 50% enfants valides/50% d'enfants en situation de handicap. Tous les enfants sont acceptés, quelque soit leur handicap et tous les enfants partagent les mêmes activités.



Former les agents municipaux

VILLE DE 40 000 HABITANTS

La Ville a souhaité accompagner ses agents à l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap grâce à une action innovante de formation. La collectivité met actuellement en place un projet visant à la fois à l'organisation de cet accueil, mais aussi à une réflexion autour des pratiques professionnelles s'y référant. Inexistants en France en tant que tels, les modules de formation ont été conçus, sur proposition de la ville, en collaboration directe avec le Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT). L'action permet la création d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement pouvant intervenir en appui sur l'ensemble des structures d'accueil d'enfants municipales. Les projets pédagogiques de toutes les structures sont également réécrits et un outil de communication permet le partage et la mutualisation des compétences et des connaissances. Pour chaque enfant accueilli, la ville met en place un plan d'accueil individualisé. Une fiche permet de partager l'information concernant l'enfant pour toutes les structures qui seront appelées à l'accueillir dans la ville. Elle précise son handicap, l'aménagement nécessaire de son environnement et les professionnels indispensables à son accueil.





FICHE 8

ÉDUCATION

« Les transferts d'apprentissage entre les activités éducatives scolaires et les activités dans les temps éducatifs non scolaires doivent permettre de créer des parcours globaux. Ils offrent à l'enfant l'opportunité de découvrir son potentiel. Les attitudes et capacités que l'enfant acquiert pendant une activité non scolaire lui sont bénéfiques et profitent ensuite à la classe. »

Claire Leconte, chronobiologiste. Comité de suivi des Villes amies des enfants, octobre 2013.

Bien que l'École représente la clé de voûte de l'éducation des enfants, l'éducation ne saurait s'arrêter au temps de classe. Elle comprend une série d'activités de nature éducative qui s'exercent au-delà de l'École et visent au développement physique et intellectuel de l'enfant. À bien des égards, ces activités viennent compenser des inégalités liées aux différents milieux sociaux-culturels dont sont issus les enfants et participent pleinement à la réalisation de l'égalité des chances. Ce sont les collectivités qui ont l'initiative de l'action éducative qui prolonge l'action de l'École sur le territoire.

La Ville amie des enfants s'attache à développer tout particulièrement ces initiatives, en s'assurant qu'elles soient de qualité et renforcent l'esprit de citoyenneté et de solidarité, ainsi qu'en les rendant accessibles à tous.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?



75%
des enfants et des adolescents peuvent aller à l'accueil périscolaire ou à l'étude après les cours.



55%
des enfants et des adolescents pratiquent régulièrement une activité sportive sur le temps de midi.

49%
des enfants et des adolescents pratiquent régulièrement une activité culturelle ou artistique sur le temps de midi.



57%
des enfants et des adolescents déclarent pratiquer une activité de loisirs après les cours.

14%
des adolescents n'ont pas connaissance d'un service d'orientation professionnelle dans leur établissement scolaire.

19%
des enfants et des adolescents déclarent ne pas avoir entendu parler des droits de l'enfant (à la télévision, à la radio, à l'école, au centre de loisirs...)



Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 22 495 enfants et adolescents.



Éducation et droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît l'importance capitale de l'éducation et aborde le droit à l'éducation sous deux axes majeurs. D'une part, il s'agit d'assurer l'accès à l'instruction et à l'enseignement sur la base de l'égalité des chances, quels que soient le potentiel et les origines de l'enfants, et de lutter contre l'abandon scolaire et l'absentéisme. C'est ici le domaine de l'École. D'autre part, la Convention fixe des objectifs éducatifs. Ceux-ci portent concomitamment sur le développement des aptitudes physiques et mentales de l'enfant, sur son autonomie progressive et sur sa place dans la société. Une attention particulière est en effet portée à l'ouverture aux autres, à l'identité culturelle, et aux valeurs de respect. Bien que les méthodes d'apprentissage ne soient pas explicitement mentionnées,

des interprétations officielles ont souligné que les méthodes utilisées autant que le contenu devaient promouvoir les droits de l'enfant, notamment en considérant l'enfant comme acteur de son développement. L'enfant doit être associé non seulement aux apprentissages (en milieu scolaire ou périscolaire) mais également à la vie de l'École ou du centre de loisirs (par exemple : enfants médiateurs, enfants consultés pour les menus de la cantine, etc.). La Convention fait en outre référence à une discipline respectueuse de la dignité de l'enfant.

L'éducation aux droits de l'enfant et aux droits de l'homme en général représente un aspect important des approches éducatives. Tout particulièrement lorsque la Ville reçoit le titre Ville amie des enfants, elle s'engage à s'assurer que les enfants sur son territoire sont sensibilisés à la Convention et à leurs droits.



Les dimensions de l'éducation

L'éducation est un concept qui peut s'entendre aussi bien comme une référence au cadre scolaire que comme un ensemble d'activités visant au développement de l'enfant. Dans le cadre du projet Ville amie des enfants, cette fiche se concentre sur les dimensions qui entrent dans le champ d'action de la Ville.

L'éducation est un ensemble d'activités visant au développement de l'enfant.

ACCESSIBILITÉ (VOIR AUSSI FICHE 2)

L'accessibilité des actions éducatives de la Ville est une dimension essentielle de l'efficacité de son action dans ce domaine. La Ville doit assurer la proximité, la gratuité et la pertinence des initiatives proposées pour différents publics, notamment pour les plus marginalisés. Une attention particulière doit être portée aux enfants en situation de handicap et aux enfants migrants.

ÉGALITÉ DES CHANCES

L'égalité des chances est le fondement principal de l'équité. C'est une notion large qui comporte de multiples dimensions. Il s'agit ici de l'appréhender comme un objectif premier des actions éducatives de la Ville. Autrement dit, les initiatives mises en place pour prolonger l'action de l'école doivent permettre aux plus marginalisés d'accéder à des ressources éducatives qui renforcent leurs chances de succès à l'école et dans la vie.

TYPES D'ACTIVITÉS ET CONTENU (VOIR AUSSI FICHE 9)

Les initiatives éducatives proposées et leur contenu doivent permettre de compléter et de soutenir l'action de l'école. Plus que des savoirs au sens scientifique, il s'agit de développer chez les enfants des compétences qui leur permettent de trouver une place dans la société, dans l'instant présent mais aussi afin de contribuer positivement à la vie économique et sociale dans l'avenir. Ces compétences peuvent aller dans le sens de celles développées dans le cadre scolaire (par exemple : lecture, aide aux devoirs), être totalement différentes afin d'inclure des enfants ayant des difficultés scolaires (jardinage, sport, musique), suppléer l'enseignement de l'école ou de la famille dans certains domaines (par exemple : éducation à la santé, éducation sexuelle). Il peut aussi s'agir de développer le sens civique des enfants, le respect de l'autre, leur curiosité pour d'autres cultures, et la communication entre les générations (implication dans des actions caritatives, rencontres, visites).

MÉTHODES UTILISÉES ET DISCIPLINE

Les méthodes utilisées doivent s'inspirer de l'esprit de la CIDE, notamment en ce qui concerne le respect de la parole de l'enfant et son développement physique et intellectuel. Il s'agit toujours de guider l'enfant vers une autonomie progressive, selon son âge et sa maturité, et

de construire sa confiance en lui ou elle. La discipline exercée se doit aussi de contribuer à ce développement, en évitant notamment les punitions vexantes (le châtement corporel, quel qu'il soit, étant interdit).



Éducation

Approches pratiques

L'ACTION ÉDUCATIVE au sein de la Ville est un projet de grande amplitude, dont les approches pratiques ci-dessous présentent les grands axes.

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE permettent de développer une stratégie complète et cohérente pour l'action éducative au sein de la commune. Ils en fixent les objectifs, les approches et les moyens, y compris les partenariats. Ils prévoient aussi l'évaluation de leur impact. Leurs développements doivent impliquer les acteurs clés et prévoir des consultations avec les enfants. Ces projets sont des documents qui matérialisent l'engagement de la Ville dans ce domaine.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE vise à rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents par un suivi complet et individualisé, prenant en compte la situation spécifique de l'enfant dans son milieu et impliquant les familles.

DIVERSES STRUCTURES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS, notamment les CLSH, médiathèques, les maisons de jeunes et de la culture, et les associations mettent en place des activités éducatives. Il peut s'agir d'ateliers de soutien à la lecture, d'aide aux devoirs, d'activités de sensibilisation à la santé, d'activités intergénérationnelles etc.

L'INTÉGRATION DE RÉFÉRENCES À LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT dans les projets pédagogiques permet d'en divulguer la connaissance au quotidien.

VEILLER À CE QUE LES ENFANTS ET LES JEUNES SOIENT CONSULTÉS en amont de la création de tout dispositif, participe à sa gouvernance et sa mise en œuvre, de même qu'à son évaluation.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX INITIATIVES dédiées à l'action éducative favorisent la diversité de l'offre et permettent la gratuité des activités et leur accessibilité aux plus en difficulté. Il peut s'agir du financement de classes vertes, de sorties scolaires, ou d'autres initiatives.

LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL FORMÉ (notamment assistants spécialisés pour les instituteurs, éducateurs et animateurs) et en nombre suffisant permet d'assurer une action éducative de qualité avec une attention individualisée à l'enfant.

LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS, en particulier avec le ministère de l'éducation nationale, le département, la région, les caisses d'allocations familiales ainsi qu'avec les associations – de parents, de jeunes, et à but éducatif – assure une cohérence globale de l'action éducative sur le territoire et une utilisation efficace des ressources.

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE constitue un élément clé dans l'intérêt de l'enfant et doit recevoir une attention particulière.



La Ville est un acteur clé dans le champ de l'action éducative grâce à des dispositifs spécifiques.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014



Une politique éducative préventive

VILLE DE 54 215 HABITANTS

La Ville propose le « **Coup de Pouce CLE** » (Clubs de Lecture et d'Écriture) aux élèves de CP dans certaines écoles situées en Éducation prioritaire. Ce dispositif, déjà bien rôdé, fonctionne très bien. Deux nouveaux dispositifs l'ont ensuite complété : en amont, le « **Coup de Pouce Langage** » et en aval, le « **Coup de Pouce Lecture CE1** ».

Coup de Pouce Langage s'adresse aux enfants de moyenne et grande section de maternelle, repérés par les enseignants et qui présentent des risques d'échec importants dans l'accès ultérieur au langage écrit. Il ne s'agit pas de traiter l'échec scolaire, pour qui les dispositifs de l'Éducation nationale peuvent apporter une réponse, mais plutôt d'intervenir de manière préventive. Le Club « **Coup de Pouce Langage** » propose des ateliers d'entraînement au langage à ces enfants, le soir, après la classe, pendant les quatre jours scolaires. Ils sont accompagnés par un « facilitateur de langage » et des animateurs bénévoles. « **Coup de Pouce Lecture CE1** » est un dispositif périscolaire et péri familial à destination des enfants de CE1, repérés par l'enseignant comme ayant besoin de développer une pratique de lecteur, à l'aide d'ateliers spécifiques, mais qui savent lire et écrire. Une animatrice recrutée par la Ville accueille ces enfants chaque lundi soir, après la classe, pour des activités ludiques et éducatives autour de l'objet livre. Chaque famille participante est approchée pour évaluer le besoin et la nécessité de compléter ce dispositif par d'autres parcours relevant de la Réussite éducative. La réussite de ces opérations repose sur la synergie entre les différents partenaires : élu, Services de la Ville, Communauté d'Agglomération, Éducation nationale, parents, Médiathèque, Relais lecture dans les quartiers.

Lutter contre les effets de la précarité sur les enfants par l'éducation

VILLE DE 67 000 HABITANTS

La Ville apporte un soutien individualisé pour les 2-16 ans en situation de fragilité dans le cadre du Service de réussite éducative. Cela implique le suivi régulier des enfants et des jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire, la prise en charge des exclusions temporaires et définitives, un accompagnement administratif des familles. Des aides financières peuvent être allouées afin de favoriser la réussite éducative des enfants/jeunes selon leurs projets (équipements sportifs, déplacements, frais d'inscription à une activité). Les centres sociaux municipaux portent également un Contrat d'Accompagnement Local à la Scolarité (CLAS). Ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée. Elles se déroulent hors du temps de l'école et sont distinctes de celles que l'école met en œuvre pour les élèves en difficulté. Le travail mené vise à encourager le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Ils s'attachent à renforcer, grâce à un accompagnement spécifique, le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

L'apprentissage du langage pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires

VILLE DE 212 400 HABITANTS

La Ville a mis en place dans ses structures d'accueil collectif le programme « Parler Bambin », développé et expérimenté par la Ville de Grenoble sous la direction de Michel Zorman, médecin de santé publique et chercheur en sciences cognitives. Les travaux de recherche ont démontré que l'acquisition langagière dans les premières années d'un enfant favorise son apprentissage scolaire. Le programme « Parler Bambin », qui a fait l'objet d'évaluations scientifiques approfondies, a pour objectif d'améliorer significativement l'acquisition des compétences langagières des enfants de 18 à 36 mois, afin de lutter contre les inégalités sociales et prévenir l'échec scolaire. Ce programme s'appuie sur un imagier contenant des scènes proches de la vie des enfants et un vocabulaire sélectionné pour permettre aux professionnels et aux parents d'engager la conversation. En dehors du temps des groupes de langage, les personnels de crèches sont sensibilisés à solliciter, dans le quotidien, le langage des enfants, en n'anticipant pas leurs demandes. Il s'agit de parler avec les enfants et non « aux enfants ». En impliquant les parents, le programme parvient à rendre les frontières moins étanches entre la maison et l'accueil collectif.

La Convention des droits de l'enfant au sein du projet éducatif local

VILLE DE 10 000 HABITANTS

La ville a fait le choix d'intégrer les principes fondamentaux de la CIDE dans son Projet éducatif local, créant ainsi un outil pour renforcer la mise en œuvre des droits des enfants sur le territoire. Le respect des droits de l'enfant est ainsi rappelé dans les valeurs qui sous-tendent le PEL. Il renvoie également aux valeurs du programme Ville amie des enfants et les actions intègrent le respect des droits au niveau local, mais n'oublie pas les actions de solidarité à l'international. Certaines actions prévoient également le plaidoyer, mais aussi des manifestations autour du 20 novembre et une fête annuelle des droits de l'enfant. Les idées forces sont l'écoute des enfants et des jeunes à tous les niveaux, l'accès pour chacun à l'ensemble

de l'offre sans aucune discrimination, mais, au-delà, d'être volontariste pour l'accueil des différences. Ce document se fixe également comme objectif de faire prendre conscience aux services de la commune de la nécessité de tenir compte des besoins des enfants et des jeunes dans tous les projets municipaux. Même au sein des services techniques ou de l'urbanisme. En 2013, le Plan éducatif territorial (PEDT), définissant l'organisation des temps d'activités dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, s'est attaché à placer l'enfant au cœur du dispositif et de la concertation en lien avec l'antenne UNICEF du département. Résultat : parmi les activités proposées aux enfants, un atelier UNICEF hebdomadaire est mis en place, sur inscription, au centre de loisirs et sera réparti sur quatre cycles dans l'année.

Sensibilisation aux droits de l'enfant dans les Centres de loisirs et les écoles

VILLES DE 37 300 HABITANTS

ET VILLE 182 500 HABITANTS

Créé par le **Comité UNICEF 42**, le jeu des droits de l'enfant est utilisé dans des activités en centres de loisirs ou en milieu scolaire. Il permet une sensibilisation aux droits de l'enfant avec un public âgé de 6 à 15 ans. L'objectif : sensibiliser des enfants aux droits définis par la Convention internationale des droits de l'enfant à travers des activités ludiques et variées. Après avoir testé un prototype du jeu des droits, le Comité a demandé l'aide financière de deux Villes amies des enfants pour l'imprimer sur des supports magnétiques et s'équiper en matériel d'accompagnement. Le jeu a été le point de départ de la mise en place des « Mercredis de l'UNICEF » dans l'une des Villes, des animations mensuelles destinées aux enfants des centres sociaux et des centres de loisirs municipaux. Totalement déclinable en milieu scolaire, le jeu a été déployé dans les classes de CM1 et CM2 des 14 écoles, à la demande des enfants du Conseil municipal d'enfants. Le service jeunesse de la Ville a facilité sa mise en place dans les écoles en contactant les chefs d'établissements et les enseignants.

L'UNICEF France a déployé de nombreux kits de sensibilisation aux droits de l'enfant, gratuits et téléchargeables sur le site www.unicef.fr (rubrique : Acteurs de l'éducation) qui peuvent être utilisés par les animateurs et les enseignants et présentés aux enfants tout au long de l'année.



FICHE 9

ACCÈS AU JEU, AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

« L'enfant qui ne joue pas n'est pas un enfant. »

Pablo Neruda, poète chilien.

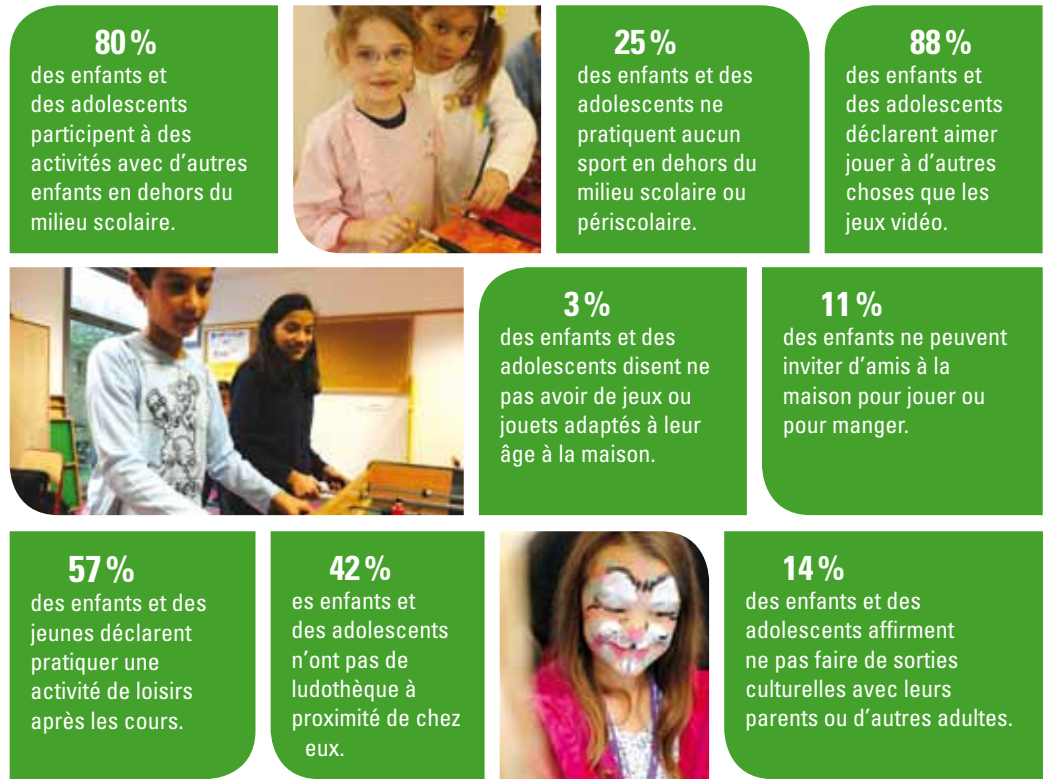
Lorsqu'on pense à l'enfance, la première image qui vient souvent est celle de l'enfant qui s'amuse. Le jeu est l'espace de prédilection des enfants, un monde géré par les enfants eux-mêmes et où les adultes ne sont pas toujours admis. Pour cette raison, il s'agit d'un droit souvent considéré comme accessoire, un luxe en somme plus qu'un droit fondamental. L'activité récréative est pourtant le plus « enfantin » des droits, tout simplement le droit d'être un enfant.

L'existence d'espaces de loisirs et d'activités récréatives est sans doute la partie la plus visible d'une Ville amie des enfants. Pourtant au-delà du caractère symbolique, il s'agit d'un élément essentiel du bien-être et du développement de l'enfant au sein de la ville et la condition d'une certaine harmonie sociale. Aussi bien du point de vue de l'enfant que de la société, l'accès aux activités récréatives présente de nombreux avantages. Les activités récréatives – le jeu, le sport, la culture – sont des éléments essentiels du développement de l'enfant aussi bien physique que spirituel, moral, social et psychologique. Elles assurent la santé et le bien-être de l'enfant. Elles aident à développer l'estime de soi. L'activité physique a des effets positifs sur diverses maladies dont l'obésité et les maladies cardiaques. Le loisir permet la socialisation et favorise l'inclusion sociale en gommant les inégalités par des activités communes et enseigne des valeurs de tolérance. Il aide les enfants à se remettre d'un traumatisme. Le jeu et l'art développent la créativité. Les activités encadrées permettent la protection des enfants contre la violence. Elles contribuent aussi à la diminution de la criminalité, en « occupant » les enfants et les jeunes et en développant des comportements positifs. Enfin, elles œuvrent pour la paix et la cohésion sociale en désamorçant les tensions et en offrant un mode de résolution de conflit grâce au sport par exemple.

L'enjeu pour la Ville amie des enfants est donc d'offrir aux enfants des activités récréatives et espaces de loisirs qui assurent leur plein développement, et d'en garantir l'accès à tous les enfants, notamment les plus vulnérables et marginalisés, ceux qui ont le moins d'opportunités d'en bénéficier dans leur environnement familial.



Qu'en disent les enfants et les adolescents ?



Consultation nationale des 6/18 ans, 2013, UNICEF France / TNS SOFRES – Panel significatif de 22 495 enfants et adolescents.



Jeu, sport, culture et loisirs et droits de l'enfant

Dans la Convention internationale des droits de l'enfant, le droit au repos, au loisir, au jeu et celui de participer pleinement à la vie culturelle et artistique sont considérés ensemble. La Convention insiste sur l'importance de l'accès à ces activités dans des conditions d'égalité.

Ce droit a deux dimensions principales à prendre en considération pour sa mise en œuvre pratique :
- Il s'agit d'un droit en lui-même. Il s'agit du droit de l'enfant de se divertir et de grandir dans un climat heureux. Ce droit prévoit aussi la possibilité pour les enfants de contribuer directement

et librement à la vie sociale, culturelle et artistique de la société. En ce sens, c'est un droit étroitement lié aux libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression et la liberté d'association. Il pose une obligation pour les pouvoirs publics de prendre des mesures pour assurer sa réalisation.

- Il s'agit d'un droit instrumental, qui aide à réaliser d'autres droits au premier chef desquels le droit au développement dans toute sa portée. Par exemple, il est l'un des moyens d'assurer le droit de l'enfant d'être entendu. Le droit au loisir est le pendant du droit à l'éducation, en ce qu'il permet aux enfants d'être plus concentrés à l'école. Il permet la réalisation du droit à la réhabilitation pour les enfants victimes d'abus et de négligence.



Les dimensions de l'accès au jeu, au sport, à la culture et aux loisirs

L'accès au sport, à la culture et aux loisirs se traduit par la possibilité, pour les enfants, de pratiquer ce type d'activités répondant à leurs besoins. Il recouvre donc plusieurs dimensions :

LA DISPONIBILITÉ D'UNE OFFRE ADÉQUATE

L'offre se traduit à la fois en terme d'activités et d'infrastructures. Les activités proposées doivent être variées, adaptées à chaque tranche d'âge, et attractives pour des publics différents. Nombre d'activités culturelles et artistiques requièrent une infrastructure spécifique, qu'il s'agisse d'un stade, d'un gymnase, d'une aire de jeu, d'une médiathèque, d'une salle de spectacles ou d'un lieu d'exposition.

UN ENCADREMENT ADAPTÉ ET FORMÉ

Les activités de loisirs peuvent être plus ou moins encadrées et il est important de prévoir différents degrés d'encadrement, en particulier selon l'activité et l'âge des enfants. Il s'agit notamment de prévoir des activités que les enfants peuvent gérer de manière autonome. En outre, c'est souvent lors des moments de détente qu'un enfant pourra être amené à révéler des problèmes qu'il rencontre (violence domestique, abus sexuel, brimades par les camarades, etc.). Les animateurs de ces activités doivent donc être formés à recevoir la parole de l'enfant et à agir en conséquence.

DES CONDITIONS D'ACCÈS OUVERTES À TOUS

Les conditions d'accès doivent assurer la possibilité pour tous les enfants de pratiquer une activité culturelle et sportive et de participer aux événements organisés par la Ville. Les espaces concernés doivent être facilement accessibles à un large public, y compris au niveau des horaires, transports, quartier, distance avec les écoles, etc. La tarification mais aussi l'équipement ou matériel demandé doivent prendre en compte la situation des familles en difficulté. L'accessibilité aux enfants handicapés doit être garantie. Des mesures volontaristes et incitatives doivent permettre de promouvoir les activités auprès de publics défavorisés et faciliter leur participation.



La Ville propose une offre, un cadre et un accès au jeu, au sport et aux loisirs pour tous.



Accès au jeu, au sport, à la culture, et aux loisirs

Approches pratiques

L'accès au jeu, au sport, à la culture et au loisir au sein de la Ville passe notamment par :

LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE ET D'UNE POLITIQUE SPORTIVE DE LA VILLE

Comme dans d'autres secteurs, il est important que la Ville mette sur pied de véritables politiques larges et cohérentes pour le loisir, la culture, et le sport. Ces politiques doivent fixer des objectifs et des moyens concrets, et recevoir des allocations budgétaires suffisantes. Il est important qu'elles prévoient notamment des dispositifs spécifiques pour les populations défavorisées, les enfants handicapés et la petite enfance. La transversalité de la thématique implique aussi de la prendre en compte dans d'autres politiques sectorielles, en particulier la santé, l'éducation, et l'urbanisme.

L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE DANS LES PROJETS D'URBANISME

Il s'agit ici d'assurer la prise en compte de cette dimension dans les grands projets visant à améliorer le cadre de vie. La disponibilité d'infrastructures de loisirs doit faire partie intégrante de la rénovation ou de la création de nouveaux espaces ou quartiers.

L'ÉTAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Cet état des lieux doit permettre de faire le recensement de l'offre existante et d'analyser son accessibilité en identifiant les obstacles éventuels à la participation de certains publics. Il s'agit aussi de faire le point sur la participation des enfants et leur profil sociologique afin notamment de déterminer le public sous-représenté et les raisons pour lesquelles certains enfants ne participent pas aux activités proposées. Une attention particulière doit être portée à la rétention effective des enfants sur la durée, et pas seulement au nombre d'inscrits, afin de mettre à jour des problèmes éventuels.

LA CONSULTATION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LA NATURE DE L'OFFRE ET SON ACCÈS

En tant qu'usagers principaux, ils sont les mieux placés pour exprimer leurs besoins et leurs centres d'intérêts et identifier une inadéquation entre l'offre et la demande. Pour cela, des enquêtes peuvent être menées au moyen de questionnaires et des consultations, notamment dans les écoles.

LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION APPROPRIÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LA PALETTE DES ACTIVITÉS

L'information des enfants et des familles sur l'offre existante, les conditions d'accès mais aussi les aides auxquelles ils peuvent avoir droit est primordiale. Il s'agit d'utiliser des supports et des forums adéquats : école, réunions de parents, services de la mairie, services sociaux, centres de santé, sites internet, réseaux sociaux. Un effort particulier doit être réalisé pour l'information des adolescents.

LE PARTENARIAT AVEC DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En particulier les associations culturelles et sportives. Cela présente l'avantage de s'appuyer sur les compétences existantes de ces organisations, leur expérience et leur structure, tout en renforçant le tissu associatif au sein de la Ville.



Laisser libre cours
à l'imagination
de l'enfant mais
stimuler son
imagination.

L'ENCOURAGEMENT ET L'APPUI AUX INITIATIVES ÉMANANT DES ENFANTS ET DES JEUNES EUX-MÊMES

Il s'agit de prévoir un appui logistique et financier pour les associations de jeunes et les projets initiés par les enfants, afin de leur permettre de les réaliser.

PRÉVOIR DES TEMPS ET DES ESPACES À L'ENFANT POUR JOUER

Il est important de laisser libre cours à l'initiative de l'enfant et de disposer d'aires de jeux facilement accessibles.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014

Échange action citoyenne contre cours de sport

VILLE DE 30 124 HABITANTS

La Ville a mis en place deux dispositifs permettant à tous les enfants de développer l'ouverture d'esprit, la socialisation et l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Leur point commun : en échange d'un soutien financier et/ou logistique de la Ville, chaque enfant ou jeune s'implique dans un projet municipal ou une action citoyenne (participation à l'organisation d'une manifestation municipale, aux animations en lien avec une structure de la ville ou une association). « Les Contrats partenaires jeunes » s'adressent aux 6-19 ans pour favoriser l'accès aux loisirs sportifs et culturels. L'enfant choisit son activité et s'engage à être assidu tout au long de l'année dans sa pratique. La Ville et la Caisse d'Allocations Familiales financent l'activité. « Escap'ados » accompagne les 16-25 ans désireux d'organiser leurs premières vacances. Les projets conçus par les jeunes, peuvent être individuels ou collectifs sur la base de deux nuitées minimum.



Quand les loisirs et la culture vont vers les enfants et les jeunes

VILLE DE 43 500 HABITANTS

La Ville va à la rencontre des familles et des enfants, dès le plus jeune âge, qui ne fréquentent pas les structures municipales et les lieux culturels ou de loisirs. L'originalité de ce programme est notamment de proposer des activités dans la rue, au pied des immeubles, dans les parcs, à la sortie des écoles et dans les quartiers : peinture, lectures, sports. D'autres actions consistent à décroquer et créer du lien entre les activités : des enfants musiciens du Conservatoire se rendent régulièrement dans les centres de loisirs (en deux ans, une dizaine d'enfant ne fréquentant pas le Conservatoire ont été sensibilisés et se sont inscrits), des enfants des CLSH se sont rendus au Festival d'Avignon durant 3 jours avec un animateur professionnel de théâtre. Pour les enfants ne partant pas en vacances, la Ville organise en juillet le « Festimôme » avec un programme totalement gratuit. Enfin, le déplacement des familles et des jeunes est facilité avec la gratuité des transports sur tout le territoire.



Un festival pour les enfants

VILLE DE 27 570 HABITANTS

Le « Festival des mômes », manifestation culturelle, ludique et éducative unique propose, en plein cœur de la ville, des spectacles en salle, des spectacles de rue, des ateliers et des espaces ludiques destinés uniquement aux enfants. Ils choisissent leur programme selon leur âge et leurs envies. Pour respecter ce droit à être autonome pendant les 4 jours du festival, les parents signent une charte. L'esprit du Festival, c'est la place centrale accordée aux enfants : ils sont considérés comme spectateurs, acteurs et citoyens. Cet évènement a pour objectif de faire le bonheur des enfants et rendre l'action culturelle accessible dès le plus jeune âge. Les spectacles et les ateliers sont choisis afin de développer leur esprit critique et leur sensibilité artistique. Le Festival est aussi un moment qui se vit et se partage en famille, mais ici c'est l'enfant qui invite ses parents.



Des aires de jeux multisports en libre accès dans tous les quartiers

VILLE DE 67 800 HABITANTS

Plébiscités par les jeunes, les city stades ont fleuri dans six quartiers de la Ville. Le principe : des espaces clos de proximité, en libre accès, pour les jeux de balles et de ballons. Les terrains, en gazon synthétique, sont équipés de buts et de paniers et dotés d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Si le football est le sport le plus pratiqué sur ces plateaux de 12 x 24 mètres, on peut y jouer au hand-ball, au basket, au tennis, voire au hockey sur gazon. Cette polyvalence offre aux city-stades une belle cote de popularité auprès des ados. Ce sont ces derniers qui, via les centres sociaux et les maisons de quartier, en font la demande. Une fois celle-ci formulée, des réunions de concertation sont organisées entre élus, jeunes et partenaires pour donner vie au projet et choisir le lieu le plus adapté.

Jeu pour tous dans les ludothèques

FRANCE ENTIÈRE

1 200 ludothèques sont réparties sur le territoire (66% associatives et 34% municipales), dont plus d'une centaine sont implantées dans une Ville amie des enfants. Elles sont très impliquées dans la vie locale et accueillent des publics de tout âge (des tout petits aux seniors). Elles offrent du jeu sur place, du prêt, des animations et du conseil. Les ludothèques accueillent et se déplacent dans les écoles, centres de loisirs, crèches, relais d'assistantes maternelles, salles d'attente PMI, maisons de retraite, etc. Ce sont des lieux ressources pour les enfants, les parents et les professionnels. Elles favorisent le soutien à la fonction parentale et suscitent des échanges intergénérationnels et interculturels autour du jeu. En ludothèque peuvent se côtoyer des personnes de toute condition et notamment le public en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental et psychique, polyhandicapé). Enfin, elles proposent des actions variées pour donner à jouer dans les quartiers : ludothèques de rue pendant l'été, animations au pied des immeubles, dans les jardins publics, et s'impliquent dans les dispositifs de cohésion sociale dans les zones sensibles (CUCS, réussite éducative, ...).

Un chéquier culture, sport, loisirs

VILLE DE 50 000 HABITANTS

Le « Pass solidaire » de la Ville permet l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs d'enfants de familles aux revenus les plus modestes (quotient familial entre 1 à 5 inclus). Les enfants et les familles bénéficient d'un chéquier d'une valeur de 100 € utilisable pour toutes les prestations proposées par les services municipaux : médiathèque, cinéma municipal, conservatoire de musique et de danse, école d'arts plastiques, équipements sportifs (patinoire, piscine, ...), restauration scolaire, centres de loisirs, ludothèques, classes découverte, mini séjours. Les associations culturelles et les clubs sportifs locaux acceptent également les chèques.



FICHE 10

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

« Responsabilité entraîne solidarité. »

Victor Hugo, Proses philosophiques.

La solidarité internationale c'est la prise en compte de la réalité des inégalités à l'échelle de notre planète, en comprendre les causes et agir. C'est l'affaire de tous, celle de la collectivité, des associations, des habitants et donc également celle des enfants et des jeunes. Depuis 2010 l'aide publique au développement – autrement dit, le fait qu'un État donne des fonds à un autre État pour soutenir son développement – est en nette diminution notamment en raison de la crise économique, et elle va de moins en moins vers les pays les plus pauvres, une situation préoccupante¹. En devenant Ville amie des enfants et en s'associant à l'UNICEF, la Ville s'engage non seulement à agir pour et avec ses jeunes habitants, mais aussi à s'impliquer dans la réalisation des droits des enfants à travers le monde. La solidarité internationale peut s'exprimer de diverses manières : par des dons financiers ou en nature, par des transferts de compétences, mais aussi par des actions d'éducation, de sensibilisation et de visibilité. Dans cette perspective, les actions de solidarité mises en place par la Ville se doivent de prendre en considération la complexité des processus de développement économique et social dans les pays pauvres. Il est notamment important de promouvoir des approches qui respectent l'appropriation des processus de développement par les acteurs dans ces pays.

Au-delà des effets concrets de ces actions pour les enfants les plus en difficulté dans le monde, l'engagement de la Ville en faveur du développement est aussi un symbole fort et un modèle pour l'identification d'une cause commune pour les habitants de la Ville. Elle encourage l'implication des jeunes dans des actions de solidarité, renforçant leur sens de la responsabilité et favorisant une meilleure cohésion sociale.

¹ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport 2013, ONU.



Solidarité internationale et droits de l'enfant

La solidarité internationale désigne le fait pour les pays riches d'apporter un appui aux pays moins riches dans le champ du développement ou encore des droits humains. Le terme employé au niveau international est généralement celui de « coopération internationale » qui met davantage l'accent sur la situation d'égalité des États et l'idée de partenariat, dans divers domaines.

La Convention internationale des droits de l'enfant souligne le rôle de la coopération internationale à plusieurs occasions. En pratique, on peut distinguer deux dimensions principales :

- La CIDE comme cadre général pour orienter la solidarité internationale.

Dans son préambule, la CIDE reconnaît l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, notamment les pays en développement. Le principe est aussi rappelé à l'article 4, qui porte sur les mesures générales que les États doivent adopter pour mettre en œuvre la Convention et mentionne explicitement la coopération internationale dans le cadre des ressources nécessaires à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

- La nécessité de la coopération internationale dans certains domaines en particulier.

La coopération internationale est évoquée en relation avec la réalisation du droit à l'éducation et du droit à l'accès aux soins, soulignant l'importance de soutenir les pays en développement pour la réalisation de ces droits. Un autre domaine où la Convention appelle à la coopération, notamment en matière d'échange de connaissances, est le handicap.

Bien que sortant du cadre de cette fiche et de la compétence des Villes, il est important de souligner que dans la Convention, la coopération internationale ne s'arrête pas à la solidarité internationale. La coopération entre États porte notamment sur les cas d'enfants séparés d'un de leurs parents résidant dans un autre pays, l'adoption internationale, les stratégies de protection des enfants contre la vente, la traite et l'exploitation, la coopération policière et judiciaire en matière de crimes commis contre les enfants et l'extra-territorialité de certains d'entre eux comme le tourisme sexuel impliquant des enfants, etc.



Les dimensions de la solidarité internationale

On distingue deux grands axes pour l'action humanitaire internationale :

1. L'action humanitaire proprement dite qui s'attache à répondre à une situation d'urgence qui frappe des populations civiles victimes de catastrophe naturelle, famine, ou conflit armé par exemple.

2. L'aide au développement qui concerne des stratégies de long terme visant à assurer à tous des conditions de vie décentes.

Dans les deux cas, les enfants font partie des groupes les plus vulnérables de la société et les plus susceptibles de voir leurs droits bafoués.

La solidarité internationale inclut un vaste champ d'actions possibles. Elle peut se jouer aussi bien directement au niveau de la municipalité que par l'incitation des enfants sur le territoire à adopter un comportement solidaire, ces deux dimensions étant souvent liées.

PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

Le premier pas vers la solidarité internationale est la prise de conscience des inégalités dans le monde et de la responsabilité de chacun pour les combattre. La citoyenneté au niveau local peut alors constituer un marche-pied vers un engagement à plus grande échelle. Les activités de sensibilisation doivent viser à informer le jeune public sur les questions de droits humains, de développement et d'urgence humanitaire. En invitant les enfants à s'interroger sur le quotidien d'autres enfants dans d'autres pays, elles permettent de développer l'intérêt

pour d'autres cultures et conditions de vie. Elles permettent aussi de réfléchir sur l'universalité des droits et sa signification. L'objectif de ces activités est de mobiliser les enfants, en les invitant à mettre en place et soutenir des initiatives solidaires. Dans ce cadre, il est primordial d'assurer le respect de la dignité des personnes concernées par l'aide, en particulier dans les supports pédagogiques, et de promouvoir des perspectives fondées sur l'entraide et le partenariat.

De la sensibilisation à l'aide directe, la Ville a un vrai rôle à jouer.



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET JUMELAGE

La coopération internationale ne s'opère pas seulement au niveau de l'État central. La coopération décentralisée offre la possibilité d'un partenariat direct au niveau local. Elle permet d'établir un lien avec des entités ayant des dimensions et compétences similaires et bénéficiant également d'une grande proximité avec les personnes. La coopération implique généralement des échanges culturels mais peut aussi s'étendre à des échanges économiques, de compétences et autres projets communs.

Dans ce cadre, le jumelage entre villes est un moyen bien connu de nouer une alliance sur le long terme. Il peut servir de support par exemple aux collaborations entre les écoles et donner aux enfants une image concrète de la solidarité internationale.

SOUTIEN DES ACTIONS DE L'UNICEF (URGENCE ET HORS URGENCE)

L'appui à l'UNICEF est l'un des engagements de la Ville amie des enfants. Il peut s'exercer par deux canaux principaux. Tout d'abord, la Ville peut organiser des campagnes afin de collecter des dons pour les actions de l'UNICEF sur le terrain. Ensuite la Ville peut contribuer à faire connaître l'action de l'UNICEF et ainsi inciter ses habitants et plus particulièrement les jeunes à s'engager ou à faire des dons.

- « Unis C'est Facile » un soutien direct aux programmes de l'UNICEF France sur le terrain. Le projet Unis C'est Facile permet d'organiser des manifestations en collaboration avec des collectivités, des clubs de sports, des établissements scolaires, afin de financer directement des programmes de terrain. Il s'agit d'un moyen de lier très concrètement le versement de fonds à une action de développement précise.

- Aides financières des collectivités en faveur de l'UNICEF dans le cadre de la Loi Oudin-Santini élargie par la Loi Thiollière (2007). Cette loi permet aux collectivités territoriales, notamment les communes, de financer ou mettre en œuvre des actions de développement ou à caractère humanitaire sur leur budget général.

ÉCHANGES ENTRE VILLES AMIES DES ENFANTS À TRAVERS LE MONDE

Le réseau des Villes amies des enfants permet d'échanger des bonnes pratiques afin de les adapter à différents contextes ou de s'en inspirer. Il permet de donner une visibilité aux expériences réussies par la Ville et de partager les enseignements tirés des initiatives mises en œuvre. Il s'agit là de la grande richesse du réseau, dans laquelle il ne faut pas hésiter à puiser.



Solidarité internationale

Approches pratiques

La mise en œuvre concrète des différents aspects de la solidarité internationale par la Ville s'opère par des actions à la fois cohérentes et ciblées :

DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS avec d'autres Villes ou collectivités locales de pays en voie de développement, en particulier par le biais du jumelage et promotion des échanges notamment culturels dans le cadre de ces partenariats.

RÉFLEXION AVEC LES CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS ET DE JEUNES sur l'engagement international solidaire de la Ville.

ORGANISATION D'ÉCHANGES ENTRE JEUNES DE DIFFÉRENTS PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT, y compris grâce au jumelage, afin de les sensibiliser à la fois aux réalités d'enfants vivant dans des conditions plus difficiles et aux ressources et talents dont disposent ces enfants.

DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ADAPTÉ à différentes tranches d'âge expliquant aux enfants l'importance de la solidarité internationale, l'universalité des droits, les questions de développement et les urgences humanitaires.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DE SENSIBILISATION à la solidarité internationale, visant à donner de la visibilité à une ou plusieurs causes, informer le public, notamment les enfants, et collecter des fonds.

SOUTIEN À DES INITIATIVES ENTREPRISES par les associations pour soutenir des projets de développement international et répondre à des urgences humanitaires.

SOUTIEN À DES INITIATIVES DE JEUNES visant à soutenir des actions de développement et de sensibilisation et implication des enfants et les jeunes dans les collectes de fonds.

COMMUNICATION SUR LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA VILLE.

DIFFUSION DE L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE pour changer le regard porté sur le monde en développement, notamment en organisant des actions de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes sur la situation d'enfants et de jeunes dans le monde. Aider à s'ouvrir au monde et l'aborder sur le plan humain.

Agir pour,
agir avec, mais
surtout agir
et le faire savoir.



Exemples d'actions de Villes Amies des Enfants

Innovations locales repérées parmi les actions menées par les 246 Villes amies des enfants membres du réseau entre 2008 et 2014.

Coopération décentralisée avec le Maroc

VILLE DE 20 300 HABITANTS

Lancé en partenariat avec la Lyonnaise des Eaux, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Général de l'Hérault et le Ministère des Affaires Etrangères, le projet se présente sous deux volets :

- Une solidarité internationale portée par le Conseil municipal des jeunes de la Ville avec l'envoi de vêtements, livres, cahiers pour des jeunes enfants tataouis en situation de handicap et l'aide à la mise en place d'un premier CMJ marocain. Une délégation de jeunes français a été accueillie par des familles tataouies pour favoriser les échanges, présenter le rôle et les missions d'un CMJ et mettre en place les élections et son fonctionnement.
- L'élaboration par les services techniques de la Ville française et ses partenaires du cahier des charges pour le schéma directeur du réseau d'assainissement et du traitement des ordures ménagères de la commune marocaine, qui sera ensuite confié à un bureau d'étude marocain. Parallèlement à cette démarche, une formation des techniciens locaux pour l'entretien et la gestion des ouvrages est diligentée. Participation et écoute des jeunes, échanges de savoirs faire et de bonnes pratiques, appui au développement durable d'un pays du sud, pour toutes ces actions, la Ville s'est vue décerner par le Sénat le Prix Territoria 2009.



Accord de partenariat entre Villes amies des enfants de deux continents

VILLE DE 43 500 HABITANTS

ET VILLE DE 30 000 HABITANTS (QUÉBEC – CANADA)

Pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant et de déclinaison des actions propres au réseau Ville amie des enfants, une Ville amie française et une Municipalité amie des enfants québécoise ont signé, en 2011, un accord de partenariat portant sur la solidarité et le bien-être des enfants. Parmi les volets de cette coopération, les deux Villes ont convenu d'organiser des échanges de jobs d'été destinés aux étudiants. Une jeune habitante de la Ville québécoise, âgée de 18 ans à la recherche d'un « job pour l'été », a ainsi postulé au poste d'animatrice proposé par la Ville française et est intervenue auprès des enfants de deux centres de loisirs. Pendant ce temps, deux jeunes de la Ville française se sont rendus dans la Ville québécoise pour animer un camp de jour.

Un chantier de jeunes de solidarité internationale

VILLE DE 8000 HABITANTS

Une délégation de jeunes, âgés de 17 à 19 ans, s'est rendue à Madagascar en avril 2010, dans le cadre d'une coopération décentralisée entre la Ville et une commune malgache. Objectif : la création d'une cantine scolaire au sein du collège. Son ouverture en 2010 est le fruit d'un processus qui aura duré 4 ans, dont 18 mois de travaux. La construction de la cantine qui représente un coût total de 70 000 € est pris en charge par la Ville (35 000 €) et le Conseil régional (35 000 €). Les frais de fonctionnement du service sont ensuite assurés directement par les acteurs locaux de Madagascar (denrées, ustensiles, fluides...).



Impliquer enfants et jeunes dans la solidarité internationale

VILLE DE 37460 HABITANTS

Pour impliquer les enfants et les jeunes dans la solidarité internationale, tous les équipements publics de la Ville contribuent à construire des actions de solidarité internationale. Ainsi, les enfants sont entraînés dans une spirale solidaire au sein des structures qu'ils fréquentent et sont sensibilisés à la situation d'autres enfants du monde : les accueils de loisirs maternels ont bâti des projets en direction de l'Asie et du Cambodge, tous les accueils de loisirs élémentaires se sont tournés vers l'Afrique et le Mali, le Conseil municipal des enfants a concentré son action vers le Burkina Faso et la Maison de l'enfance a, quant à elle, développé un programme en direction de mamans du Brésil.



Soutenir l'UNICEF dans les situations d'urgence

Face au tremblement de terre en Haïti (2010), à la crise nutritionnelle dans la Corne de l'Afrique (2012), au typhon aux Philippines (2013), de nombreuses Villes amies des enfants se sont mobilisées pour soutenir les actions menées sur le terrain par l'UNICEF. Ce soutien s'est exprimé sous différentes formes après les appels lancés par l'UNICEF France pour collecter des fonds : relai de l'appel aux dons auprès de leurs populations, via leurs journaux municipaux et leurs sites internet, campagnes d'affichage dans les abribus et les locaux municipaux, organisation de collectes de dons avec les Comités départementaux de l'UNICEF, mise en place d'urnes de collecte dans leurs mairies. Certaines collectivités ont même apporté une aide financière directe en votant une subvention exceptionnelle au profit de notre organisation.



ANNEXES





Le réseau Ville amie des enfants

En devenant Ville ou Intercommunalité amie des enfants, la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Ainsi, ses représentants sont invités à participer à des temps d'échanges et de réflexion propre au réseau, comme le « Comité de suivi », la « Rencontre annuelle des Collectivités amies des enfants » ou des journées de formation. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils disponibles sur le site www.villeamiedesenfants.fr et www.unicef.fr (newsletter, outils de communication, dossiers pédagogiques, etc...)

Pour obtenir le titre « Ville amie des enfants », la collectivité doit renseigner un dossier de candidature 2014-2020. Le titre est valable le temps d'un mandat municipal et est renouvelable au terme de chaque mandat.

La spécificité de l'intercommunalité

Sur certains territoires, la Ville a transféré tout ou partie de ses compétences petite enfance, enfance ou jeunesse à un établissement de coopération intercommunale (EPCI). Dans ce cas, le dossier de candidature donnera lien à l'établissement d'une convention tripartite UNICEF France / Ville / EPCI. La ville et l'EPCI se répartissent les différentes fiches du dossier de candidature en fonction des domaines de compétences exercés par chacune d'entre elle.

La remise du titre Intercommunalité amie des enfants ne vaudra pas attribution du titre Ville amie des enfants à toutes les villes membres de l'EPCI. En revanche, plusieurs villes membres d'un même EPCI pourront renseigner un dossier de candidature au titre Ville amie des enfants au regard des compétences qu'elles n'auraient pas transférées à l'EPCI.

Seuls les documents de communication communautaires liés à la compétence transférée pourront porter la mention « Intercommunalité amie des enfants ».

Les conventions tripartites s'établiront au cas par cas. Il est important de prendre l'attache de l'UNICEF France (ses représentants bénévoles locaux ou le siège) dès le début de la démarche pour analyser chaque demande de façon précise.

68



LE TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS EN 10 ÉTAPES

- 1 Prendre connaissance du « Guide Ville et intercommunalité amies des enfants » à destination des élus et des agents municipaux.
- 2 Identifier dans l'action municipale des domaines au sein des 10 thématiques proposées dans lesquelles la Ville (et l'intercommunalité) est particulièrement innovante et va au-delà de ses compétences légales pour le bien-être des enfants et des adolescents.
- 3 Télécharger le dossier de candidature sur www.villeamiedesenfants.fr et prendre contact avec l'UNICEF France (le siège ou ses représentants bénévoles locaux) pour engager la démarche.

Le choix de porter la candidature unique de la Ville ou celle de la Ville et de l'intercommunalité se fait à cette étape, en concertation avec l'UNICEF France.

VILLE AMIE DES ENFANTS TABLEAU DE BORD*

Être ou devenir Ville amie des enfants suppose que la collectivité connaît les enfants et les adolescents qui vivent sur son territoire. Ce tableau de bord est un outil de diagnostic local de l'enfance et de l'adolescence. Il accompagne la démarche du dossier de candidature Ville amie des enfants mais peut également constituer pour la collectivité une aide à la détermination des priorités du mandat et à la prise de décision.

70

Ville de				
Année				
Ville amie des enfants ?				
Si oui, Ville amie des enfants depuis :				
		NOMBRE OU %	OUI	EN COURS
NOMBRE TOTAL D'HABITANTS				
Nombre total d'enfants de 0 à 18 ans				
Nombre total d'enfants de 0 à 3 ans				
Nombre total d'enfants de 4 à 5 ans				
Nombre total d'enfants de 6 à 11 ans				
Nombre total d'enfants de 12 à 15 ans				
Nombre total d'enfants de 16 à 18 ans				
DONNÉES SOCIO ÉCONOMIQUES				
Nombre d'enfants vivant sous le seuil de la précarité				
Nombre d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté				
Nombre d'enfants vivant dans un logement insalubre				
Nombre de familles recomposées				
Nombre de familles monoparentales				
Nombre de logements sociaux existants				
Nombre de logements sociaux réalisés sur la commune dans l'année				
Nombre de demandeurs de logements sociaux				
Besoins exprimés en hébergement d'urgence				
Nombre d'enfants/jeunes dont les parents ne peuvent pas payer les services de la ville				
Protection de l'enfance				
Nombre global de signalements d'enfants/jeunes				

* Extraits. Télécharger l'intégralité du tableau de bord remplissable sur www.villeamiedesenfants.fr

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Indicateurs de santé				
Nombre d'enfants/jeunes obèses ou en surpoids				
Nombre de caries par enfant/jeunes				
Pourcentage d'enfants/jeunes à jour de vaccination obligatoire				
ORGANISATION DE LA VILLE				
Avez vous				
un service enfance ?				
un service jeunesse ?				
un service petite enfance ?				
un service enfance/jeunesse ?				
un service petite enfance/enfance/jeunesse ?				
un service de démocratie participative ?				
Autre à préciser				
Petite enfance - Accueil				
Nombre de structures multi-accueil publiques				
Nombre d'heures « de garde » par an				
Nombre de structures multi-accueil privées				
Nombre de places en crèches publiques ou nombre moyen d'enfants en crèche				
Nombre de places en crèches privées				
Nombre d'enfants accueillis par des assistantes maternelles				
Nombre estimé d'enfants accueillis par des « nounous » en garde simple ou partagée				
Nombre estimé d'enfants gardés par leur famille				
Nombre estimé d'enfants accueillis hors de la commune				
Existe-t-il d'autres modes d'accueil sur la commune ?				
Relais d'assistantes maternelles ?				
Micro-crèches				
Crèches parentales				
Lieux d'accueil parents/enfants				
Existe-t-il des jardins d'enfants publics sur la commune ?				
Nombre d'enfants accueillis				
Existe-t-il des jardins d'enfants privés sur la commune ?				
Nombre d'enfants accueillis				
Existe-t-il des classes passerelles sur votre commune ?				
Y a-t-il des psychologues rattachés aux structures collectives ?				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Éveil petite enfance				
Existe-t-il des dispositifs publics d'éveil de la petite enfance ?				
Nombre d'enfants pratiquant des activités d'éveil par an				
Description du dispositif :				
Existe-t-il des dispositifs privés d'éveil de la petite enfance ?				
Nombre d'enfants pratiquant des activités d'éveil par an				
Description du dispositif				
Autre à préciser				
Enfance : Écoles / Collèges / Lycées				
Nombre d'écoles élémentaires maternelles publiques				
Nombre d'enfants accueillis				
Nombre d'écoles élémentaires maternelles privées				
Nombre d'enfants accueillis				
Nombre d'écoles élémentaires primaires publiques				
Nombre d'enfants accueillis				
Nombre d'écoles élémentaires primaires privées				
Nombre d'enfants accueillis				
Existe-t-il des écoles maternelles et primaires publiques innovantes ?				
Existe-t-il des écoles maternelles et primaires privées innovantes ?				
Nombre de collèges publics				
Nombre d'enfants accueillis				
Nombre de collèges privés				
Nombre d'enfants accueillis				
Nombre de lycées publics				
Nombre d'enfants accueillis				
Nombre de lycées privés				
Nombre d'enfants accueillis				
Jeunesse				
Y a-t-il un bureau ou un point d'information jeunesse dans la ville (ou équivalent) ?				
Nombre de structures municipales d'accueil jeunesse ?				
Y a-t-il des structures d'accueil jeunesse dans tous les quartiers ?				
Existence d'une politique jeunesse spécifique/emploi				
Existence d'une politique jeunesse spécifique/prévention-santé				
Existence d'une politique jeunesse spécifique/culture/sport-loisirs				
Autre à préciser				

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Écoles				
Les enfants des écoles maternelles ont-ils la possibilité de se reposer quand ils sont fatigués ?				
Les enfants des écoles primaires ont-ils la possibilité de se reposer quand ils sont fatigués ?				
Espaces de socialisation				
Nombre de parcs et jardins dans la ville				
Les parcs et les jardins sont-ils tous accessibles aux enfants ?				
Sont-ils pourvus d'équipements pour les enfants ?				
Ces équipements sont-ils accessibles aux handicapés ?				
Tous les quartiers proposent-ils des espaces de socialisation pour les enfants et adolescents ?				
Existence d'espaces publics spécifiques pour enfants et adolescents ?				
Structures touristiques				
Les structures touristiques sont-elles pensées pour les enfants et les jeunes ?				
Une meilleure connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant				
La ville célèbre-t-elle la journée des droits de l'enfant ?				
La ville diffuse-t-elle la convention des droits de l'enfant ?				
avec des agendas sur les droits distribués aux enfants				
avec des articles dans le journal municipal				
en distribuant la convention				
en affichant la convention dans les lieux utiles				
avec des parcours sur les droits dans la ville				
Autre à préciser				
Le personnel municipal est-il formé à la CIDE ?				
Si oui dans quelle proportion ?				
Existence du charte d'accueil des enfants et adolescents en structures collectives ?				
Logement				
Le logement décent et salubre fait-il partie des priorités de la collectivité ?				
La commune remplit-elle ses obligations en matière de logement social ?				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Pourcentage de logements sociaux dans la commune?				
La commune conduit-elle ou encourage-t-elle des projets innovants en matière de logement?				
si oui, logement intergénérationnel?				
chez un tiers?				
réduction de la précarité énergétique?				
logements étudiants et jeunes travailleurs?				
logement design?				
logement numérique?				
Autre à préciser				
DÉVELOPPEMENT DURABLE				
Pratiques citoyennes				
Sensibilisez-vous l'ensemble de la population au tri sélectif?				
avec le concours des enfants et des jeunes de la ville ?				
Sensibilisez-vous l'ensemble de la population à une utilisation «responsable» de l'eau ?				
avec le concours des enfants et des jeunes de la ville ?				
Environnement direct				
Le tri sélectif est-il mis en place dans tous les quartiers ?				
Mettez-vous en place des mesures favorisant une bonne qualité de l'air ?				
Favorisez-vous le développement des espaces verts et d'embellissements ?				
Y a-t-il une politique de propreté dans la ville avec le concours des enfants ?				
Transports				
Favorisez-vous les transports publics ?				
Favorisez-vous les déplacements doux ? (vélo,pied)				
Les véhicules de service sont-ils écologiques ?				
Les enfants et adolescents sont-ils associés au schéma de déplacements urbains ?				
Dispositifs				
Concevez-vous un «plan climat» de lutte contre le réchauffement climatique ?				
si oui, les enfants y sont-ils associés ?				
Développez-vous un agenda 21 ?				
Les enfants/jeunes y sont-ils associés ?				
La ville se met-elle aux normes ISO 14 001 ?				
si oui, les enfants y sont-ils associés ?				
La ville favorise-t-elle la construction et la rénovation de bâtiments obéissant aux normes HQE ou autres ?				
si oui, les enfants/jeunes y sont-ils associés ?				
Votre ville est-elle dotée d'une norme «enfants» pour les bâtiments publics ?				

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
S'il existe des centres de loisirs				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ?				
S'il existe des centres sportifs				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ?				
S'il existe une/des piscines ou centres aquatiques				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Restauration scolaire, cantine				
La restauration scolaire est-elle accessible pour tous les enfants ?				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Transports				
Les transports sont-ils suffisamment fréquents pour les enfants et les jeunes ?				
Leurs horaires sont-ils adaptés aux enfants et aux jeunes ?				
Les transports sont-ils gratuits pour les enfants et les jeunes ?				
Accessibilité				
La situation des familles est-elle prise en compte par des dispositifs tels que				
le quotient familial				
les tarifs familles nombreuses				
un pass ou une carte culture/loisirs				
autres				
La ville soutient-elle l'accès aux nouvelles technologies pour tous les enfants ?				
au sein de toutes les écoles gérées par la ville				
dans tous les lieux publics				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Accompagnement de l'enfant et de l'adolescent				
Y a-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité en primaire ?				
Si oui, nombre d'enfants bénéficiaires				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Y a-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité au collège ?				
Si oui, nombre d'adolescents bénéficiaires				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Y a-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité au lycée ?				
Si oui, nombre d'adolescents bénéficiaires				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Autres :				
Existence de moyens d'information spécifiques pour enfants et adolescents présentant l'offre de services de la collectivité ?				
Si oui, par secteur géographique ?				
Par type de services ?				
Préciser le type d'outils				
Bibliothèque/Médiathèque				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
La gratuité est-elle pratiquée pour tous ?				
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ou d'une antenne ?				
Conservatoire, École de musique				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Autres :				
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ou d'une antenne ?				
Cinéma				
Les enfants bénéficient-ils de places gratuites ?				
Si oui, à quelle fréquence ?				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
La gratuité est-elle pratiquée pour tous ?				
Autres :				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
L'équipe municipale organise-t-elle des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et les jeunes au sein de la mairie, à l'occasion d'évènements particuliers ?				
La ville organise-t-elle des journées ou des semaines des droits de l'enfant ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à réfléchir et à faire des propositions sur leur ville ?				
Autres :				
La ville soutient-elle des projets d'enfants ou de jeunes ?				
Si oui, dans quels domaines ?				
social				
entraide				
solidarité internationale				
culture				
musique				
théâtre				
arts plastiques				
danse				
sports				
respect de l'environnement				
Autres :				
Participation et écoute à l'école				
Y a-t-il des heures de vie de classe à l'école maternelle ?				
Les enfants sont-ils invités à «évaluer» leur école ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Y a-t-il des heures de vie de classe à l'école primaire ?				
Les enfants sont-ils invités à «évaluer» leur école ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants des écoles maternelles sont-ils associés au choix des menus de la restauration collective ?				
Les enfants des écoles primaires sont-ils associés au choix des menus de la restauration collective ?				
Quelles sont les autres formes de participation et d'écoute pratiquées à l'école ?				
Participation et écoute dans les centres de loisirs				
Les enfants/jeunes sont-ils associés à la programmation ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Participation et écoute dans les centres sportifs				
Les enfants/jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Participation et écoute dans les piscines/centres aquatiques				
Les enfants/jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Participation et écoute dans des aménagements/projets municipaux				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les projets municipaux en général ?				
Leur implantation ?				
La sécurité ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les pistes cyclables ?				
Leur implantation ?				
La sécurité ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants sont-ils invités à donner leur avis sur des itinéraires protégés ?				
Leur implantation ?				
La sécurité ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants /jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les parcs et jardins ?				
Leur implantation ?				
Les jeux et leur côté ludique ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Autres				

PARENTALITÉ

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
La ville dispose-t-elle de maisons des parents ou assimilés ?				
La ville propose-t-elle des rencontres d'échanges entre parents et professionnels ?				
Autres :				
Existence de programmes d'éducation à l'intention des parents ?				
Existence de conseils de parents dans les crèches ?				
Existence de conseils de parents dans les accueils de loisirs ?				
La commune offre-t-elle des services spécifiques aux familles vulnérables (traduction documents, prise en compte aspects culturels) ?				

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

80

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
La ville promeut-elle des échanges internationaux entre les enfants/jeunes ?				
La ville promeut-elle les correspondances internationales entre enfants ou entre jeunes ?				
Si oui, nombre d'enfants concernés dans la ville				
La ville soutient-elle des séjours d'échanges scolaires internationaux ?				
La ville soutient-elle des associations d'aide humanitaire ?				
La ville soutient-elle des projets solidaires de jeunes ?				
La ville soutient-elle des expositions et conférences sur les enfants du monde ?				
La ville mène-t-elle directement des actions de coopération décentralisée ?				
Autres :				

Devenir Ville amie des enfants ?
Dossier de candidature à télécharger sur
www.villeamiedesenfants.fr

